

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS
- ANNEE 2018 -**



Rapport établi selon les dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets (en substitution du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 définissant le contenu initial du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

FAITS MARQUANTS 2018.....	2
PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE.....	3
ORGANISATION DE LA COLLECTE.....	4
A. LES DECHETS DES MENAGES.....	4
1. Le porte à porte	4
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)	4
1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines).....	5
1.3 Les déchets verts.....	7
1.4 Le calendrier de collecte	8
2. L'apport volontaire	9
2.1 Le verre	9
2.2 Les déchets des déchèteries	11
2.2.1 La collecte en bennes.....	12
2.2.2 La collecte hors bennes.....	15
B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS.....	17
1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères	17
2. Les déchets produits par les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air	21
3. Les déchets de la déchèterie artisanale	21
3.1 La collecte en bennes	22
3.2 La collecte hors bennes.....	26
ORGANISATION DU TRAITEMENT.....	27
A. LES ORDURES MENAGERES	27
B. LES DECHETS RECYCLABLES	28
C. LE VERRE	29
D. LES DECHETS VERTS	29
E. LES DECHETS DES DECHETERIES	30
MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS.....	32
A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE	32
B. DECHETERIES	33
C. TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE	37
D. FOURNITURE ET DIVERS	37
MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES	38
A. MOYENS HUMAINS.....	38
B. MOYENS TECHNIQUES.....	39
INDICATEURS FINANCIERS	40
A. COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : Budget GESTION DES DECHETS	40
B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL	45
ANNEXES	48

FAITS MARQUANTS 2018

- Signature du nouveau bareme F Citeo (emballages et papiers) et des contrats de reprise associés, pour une durée de 5 ans à partir du 01/01/2018.
- Mise en place du contrôle d'accès sur la déchèterie artisanale (3 jours de fermeture du site, du 22 au 24 mai 2018).
- Démarrage, le 23/07/2018 (semaine 30), du puçage des bacs des professionnels adhérents à la redevance spéciale.
- Fermeture de la déchèterie de Grézac une semaine en juillet (semaine 30) suite à des détériorations sur le matériel et à l'agression des gardiens par des personnes de la communauté des gens du voyage.
- Notification, par le SIL à la société LOCARECUPER, de l'attribution du marché d'exploitation de la plateforme de broyage de Grézac et valorisation des produits, pour une durée de 3 ans à partir du 01/07/2018 (renouvelable 2 fois 1 an).
- Notification, le 13 juillet 2018, à Seosse Eco-transformation, de l'attribution du marché de traitement et valorisation du bois des déchèteries des particuliers et de la déchèterie artisanale, à compter du 16 juillet 2018 pour 20,5 mois.
- Notification, le 09 octobre 2018, à Véolia, de l'attribution du marché de fourniture et enlèvement des contenants bois, déchets verts, gravats et déchets non valorisables des déchèteries des particuliers et de la déchèterie artisanale, pour une durée de 4 ans à compter du 01 novembre 2018.
- Notification, le 29 octobre 2018, à Schaefer, de l'attribution du marché de fourniture de conteneurs ordures ménagères et recyclables, pour une durée de 4 ans.
- Signature de l'avenant de prolongation pour une année du contrat territorial pour le mobilier usagé avec l'éco-organisme Ecomobilier.
- Signature d'une convention de reprise des radiographies et films numériques sur les déchèteries des particuliers, avec la société Recycl'm, pour 2 ans à partir du 15/03/2018.
- Mise en place de la reprise des Emballages Vides Souillés (EVS) sur la déchèterie artisanale, par la société SIAP, à compter du 01/07/2018.

PRESENTATION DE L'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), regroupe 34 communes, représentant 82 088 habitants¹ permanents au 1^{er} janvier 2018. Selon l'INSEE, la population présente sur le territoire est triplée en juillet-août et atteint en moyenne plus de 200 000 personnes (source Décimal n°341-juin 2014).



La CARA est compétente en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement). Elle a délégué au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2004, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés après tri. Le mode de financement principal est la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

¹ Annexe 1 : Population de la CARA - 2018

ORGANISATION DE LA COLLECTE

A. LES DECHETS DES MENAGES

1. Le porte à porte

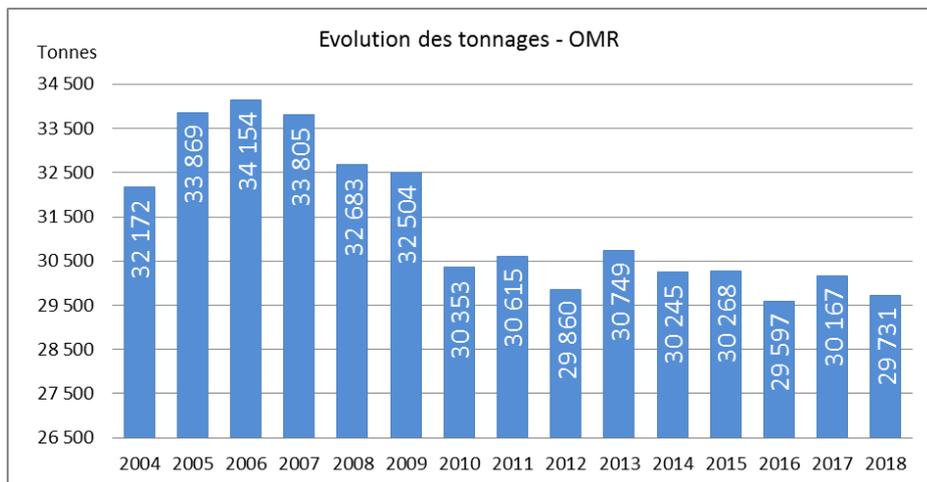
1.1 Les ordures ménagères résiduelles (OMR)

La collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée en porte à porte sur toutes les communes, en bacs individuels ou collectifs normalisés, à couvercle vert, allant du 80 litres au 660 litres avec une fréquence² de collecte allant de 1 à 4 fois par semaine, selon la saison et la commune. Les règles de dotation prennent en compte le nombre de personnes composant le foyer et la fréquence de collecte de la commune concernée.

Les livraisons et les réparations sont réalisées en régie, ainsi que le remplacement des bacs cassés ou volés. Les bacs détériorés sont repris par le fournisseur et servent à la fabrication de nouveaux bacs. Le parc de bacs à ordures ménagères (64 730 bacs à couvercle vert) est composé à 83,4% de bacs de 120L.

Une fois collectées, les OMR sont acheminées au centre de transfert, situé sur la commune de Médis. Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en assure la gestion, en a confié l'exploitation à un prestataire privé.

Le tonnage d'**OMR** collectées atteint **29 731 tonnes**, soit une légère baisse (-1,4% ; -436 tonnes) par rapport à 2017 (30 167 tonnes). Il comprend les 379 tonnes collectées sur les 32 colonnes enterrées en service sur le territoire et réservées aux professionnels.

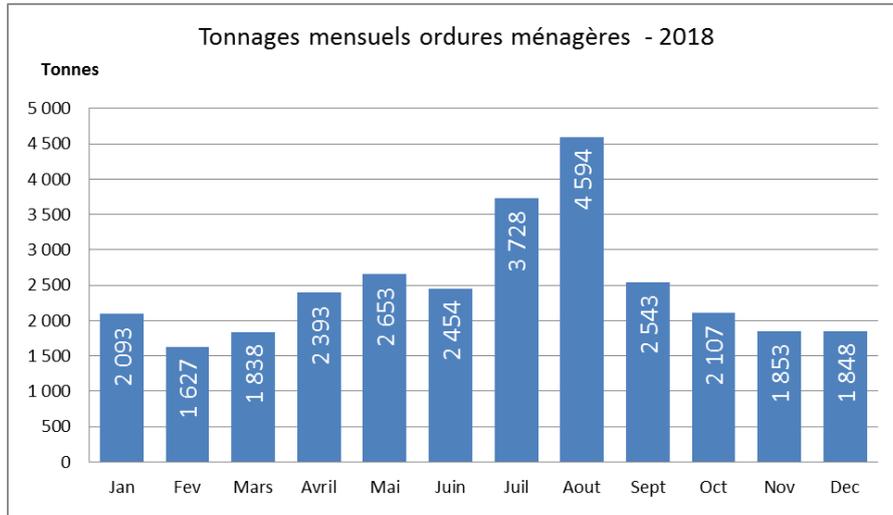


En 10 ans, le tonnage a baissé de 2 952 tonnes (-9%). Depuis 2010, le tonnage moyen s'équilibre autour des 30 000 tonnes annuelles.

² Annexe 2 : Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2018

Tous producteurs confondus (ménages, professionnels, établissements d'hôtellerie de plein air et Gens du voyage), le ratio de collecte OMR atteint **362,18 kg/habitant**.

La répartition des tonnages collectés sur l'année est la suivante :



On note que 8 323 tonnes d'OMR, soit 28% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août, en lien avec la fréquentation touristique du territoire (moyenne de 4 161 tonnes/mois). En dehors de ces deux mois d'été, le tonnage moyen est de 2 141 tonnes/mois, le reste de l'année.

1.2 Les déchets recyclables (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines)

La collecte s'effectue, en porte à porte et en mélange (emballages ménagers et papiers-journaux-magazines) en bacs à couvercle jaune sur toutes les communes et dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, mais à une fréquence différente³.

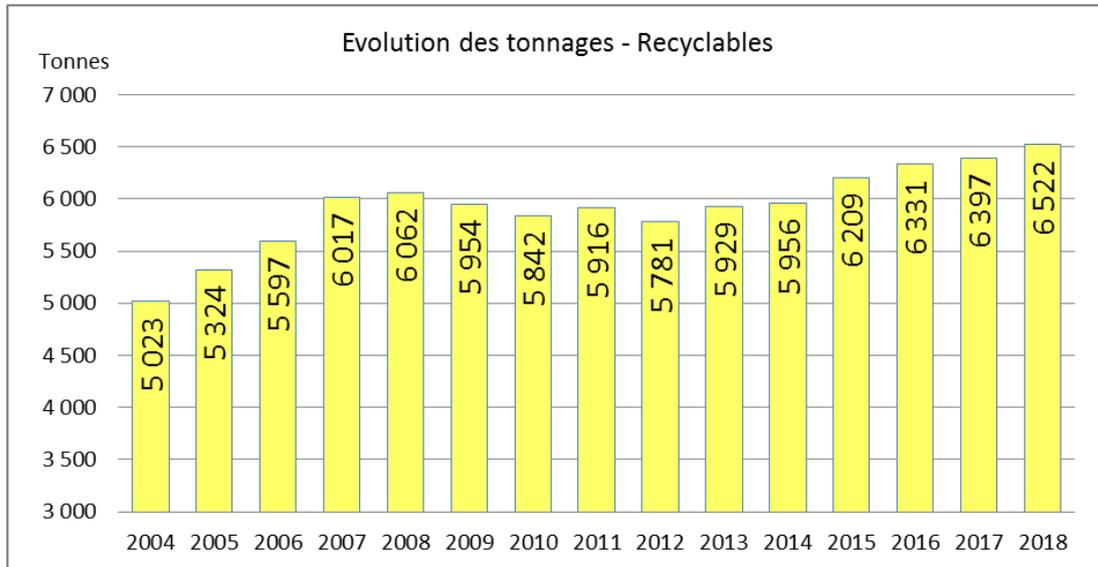
Les bacs individuels ou collectifs, mis à disposition des usagers, vont du modèle 80 litres au 660 litres, et ceux destinés à l'habitat vertical, du 360 litres au 660 litres. Le parc de bacs de collecte sélective (61 215 bacs à couvercle jaune) est composé à 89,6% de bacs de 120L.

Par dérogation et en fonction de la configuration des sites, des sacs jaunes translucides peuvent être donnés aux usagers à la place des bacs. Les usagers ont aussi la possibilité de déposer leurs déchets recyclables dans les 12 colonnes aériennes installées sur les déchèteries des particuliers.

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés au quai de transfert de la collecte sélective situé sur la commune de Médis dont l'exploitation a été confiée par la CARA à un prestataire privé (SUEZ Sita Sud-Ouest).

³ Annexe 3 : Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2018

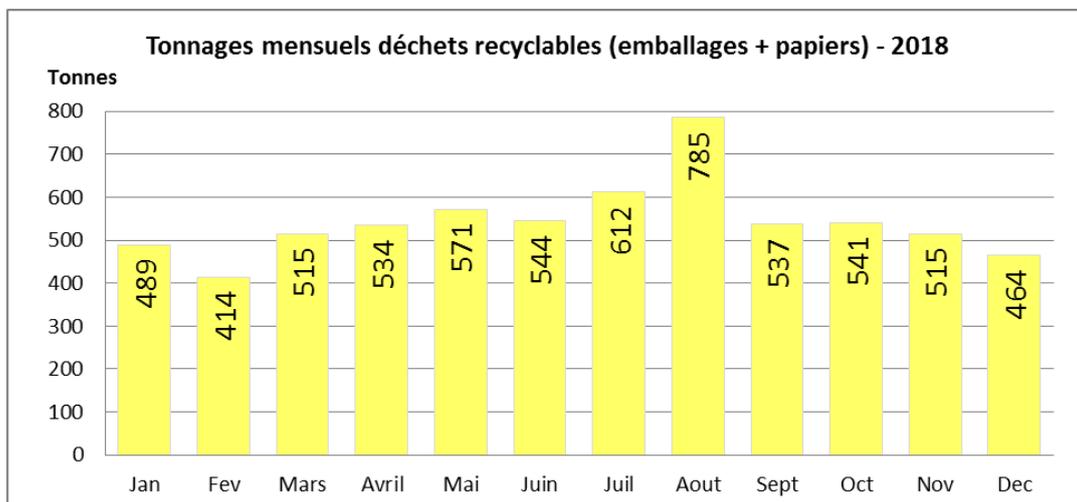
Le tonnage des **déchets recyclables** collectés atteint **6 522 tonnes** dont 215,4 tonnes collectées en déchèteries dans les colonnes aériennes (+2,3% par rapport à 2017 : 210,6 tonnes).



On observe une hausse par rapport à 2017 (+125 tonnes ; +1,9%). Le tonnage augmente en continu depuis 2012 (+ 741 tonnes ; +12,8%).

Tous producteurs confondus, le ratio de collecte 2018 est de **79,45 kg/habitant**.

La répartition des tonnages sur l'année est la suivante :



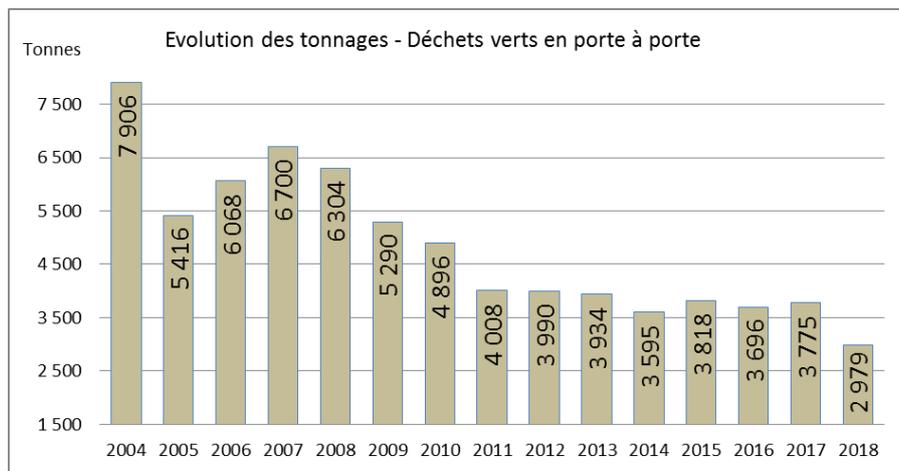
On note que 1 397 tonnes de déchets recyclables, soit 21,4% du tonnage global annuel, ont été collectées sur les mois de juillet et août (moyenne de 699 tonnes/mois). L'impact de la fréquentation touristique est moins significatif que pour les ordures ménagères. Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 512 tonnes/mois.

1.3 Les déchets verts

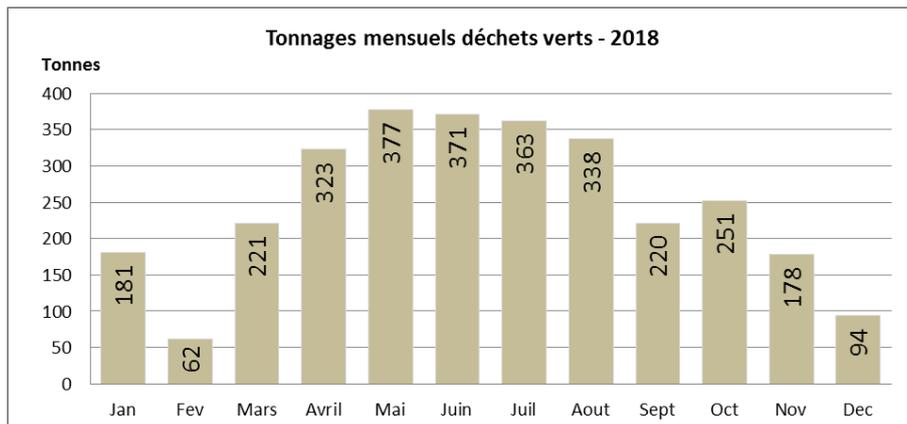
Pour 15 communes du territoire (61 484 habitants, soit 75% de la population totale), les déchets verts sont collectés en porte à porte⁴, avec une fréquence⁵ variant de tous les 15 jours à toutes les semaines, selon la densité de population et les périodes de l'année. Les usagers ne bénéficiant pas de cette collecte peuvent déposer leurs déchets de jardin dans les 7 déchèteries communautaires.

Le tonnage de **déchets verts** collectés en porte à porte atteint **2 979 tonnes**, soit une baisse significative par rapport à 2017 (3 775 t) : -796 tonnes ; -21%.

Le ratio de collecte est de **48,45 kg/habitant** (calculé sur le nombre d'habitants concernés par la collecte en porte à porte).



La répartition sur l'année est la suivante :



Si la moyenne annuelle est de 248 tonnes/mois, les tonnages collectés les plus importants sont concentrés sur 5 mois de l'année (d'avril à août) avec un tonnage moyen de 354 tonnes/mois.

⁴ Annexe 4 : Communes collectées en porte à porte pour les déchets verts - 2018

⁵ Annexe 5 : Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2018

1.4 Le calendrier de collecte

Depuis de nombreuses années, le calendrier de collecte, spécifique à chaque commune, est élaboré par le service déchets de la CARA et il est distribué en boîtes aux lettres afin d'informer les usagers des jours et des fréquences de collecte des déchets à recycler, des déchets végétaux et des déchets non recyclés (ordures ménagères résiduelles).

En 2018, 53 218 calendriers ont été distribués en boîtes aux lettres (coût de la distribution : 4 469,62 €TTC). Le coût de l'impression s'est élevé à 3 378 €TTC.



Calendrier de collecte ÉTAULES

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 lundi	1 jeudi	1 jeudi	1 dimanche	1 mardi	1 vendredi
2 mardi	2 vendredi	2 vendredi	2 lundi	2 mercredi	2 samedi
3 mercredi	3 samedi	3 samedi	3 mardi	3 jeudi	3 dimanche
4 jeudi	4 dimanche	4 dimanche	4 mercredi	4 vendredi	4 lundi
5 vendredi	5 lundi	5 lundi	5 jeudi	5 samedi	5 mardi
6 samedi	6 mardi	6 mardi	6 vendredi	6 dimanche	6 mercredi
7 dimanche	7 mercredi	7 mercredi	7 samedi	7 lundi	7 jeudi
8 lundi	8 jeudi	8 jeudi	8 dimanche	8 mardi	8 vendredi
9 mardi	9 vendredi	9 vendredi	9 lundi	9 mercredi	9 samedi
10 mercredi	10 samedi	10 samedi	10 mardi	10 jeudi	10 dimanche
11 jeudi	11 dimanche	11 dimanche	11 mercredi	11 vendredi	11 lundi
12 vendredi	12 lundi	12 lundi	12 jeudi	12 samedi	12 mardi
13 samedi	13 mardi	13 mardi	13 vendredi	13 dimanche	13 mercredi
14 dimanche	14 mercredi	14 mercredi	14 samedi	14 lundi	14 jeudi
15 lundi	15 jeudi	15 jeudi	15 dimanche	15 mardi	15 vendredi
16 mardi	16 vendredi	16 vendredi	16 lundi	16 mercredi	16 samedi
17 mercredi	17 samedi	17 samedi	17 mardi	17 jeudi	17 dimanche
18 jeudi	18 dimanche	18 dimanche	18 mercredi	18 vendredi	18 lundi
19 vendredi	19 lundi	19 lundi	19 jeudi	19 samedi	19 mardi
20 samedi	20 mardi	20 mardi	20 vendredi	20 dimanche	20 mercredi
21 dimanche	21 mercredi	21 mercredi	21 samedi	21 lundi	21 jeudi
22 lundi	22 jeudi	22 jeudi	22 dimanche	22 mardi	22 vendredi
23 mardi	23 vendredi	23 vendredi	23 lundi	23 mercredi	23 samedi
24 mercredi	24 samedi	24 samedi	24 mardi	24 jeudi	24 dimanche
25 jeudi	25 dimanche	25 dimanche	25 mercredi	25 vendredi	25 lundi
26 vendredi	26 lundi	26 lundi	26 jeudi	26 samedi	26 mardi
27 samedi	27 mardi	27 mardi	27 vendredi	27 dimanche	27 mercredi
28 dimanche	28 mercredi	28 mercredi	28 samedi	28 lundi	28 jeudi
29 lundi		29 jeudi	29 dimanche	29 mardi	29 vendredi
30 mardi		30 vendredi	30 lundi	30 mercredi	30 samedi
31 mercredi		31 samedi		31 jeudi	

Sortir vos déchets la veille avant 20 h



Jours en jaune :
déchets à recycler



Jours en bleu : déchets végétaux
(en sac paille ou tige bien ficelé)
Tout autre sortement, tout objet non recyclable
par une poubelle ou trop long (1 m max) ne sera pas collecté.



Jours en vert :
déchets non recyclés

Un doute ? Une question ?
Appelez-nous au 05 46 39 64 64 du lundi au vendredi (9h-12h30 / 14h-17h30, accueil fermé le jeudi matin)
Courriel : service-dechets@agglo-royan.fr

Les calendriers sont téléchargeables sur le site internet de l'agglomération : www.agglo-royan.fr

2. L'apport volontaire

2.1 Le verre

Le verre est collecté grâce à 588 colonnes aériennes installées sur l'ensemble du territoire, dont 12 sur les déchèteries et 120 à l'intérieur ou à proximité d'établissements d'hôtellerie de plein air. Le verre peut également être déposé dans les 23 colonnes enterrées implantées sur 7 communes⁶.

Les colonnes (aériennes et enterrées), d'un volume de 3 ou 4 m³, à préhension de type Kinshöfer, Kinshöfer Flex ou Rotator, sont équipées du système SYREN de BH Environnement, permettant de surveiller leur niveau de remplissage. Seules les colonnes installées à proximité et à l'intérieur des établissements d'hôtellerie de plein air ne sont pas équipées de ce système et sont alors collectées sur demande du gérant du camping.

Les colonnes à verre sont régulièrement lavées tout au long de l'année. La laveuse à haute pression est utilisée par un agent du Pôle pour le lavage extérieur. En 2018, 40 journées ont été consacrées au lavage des colonnes aériennes (soit environ 320 heures) et 14 journées au lavage des colonnes enterrées (soit environ 112 heures). Les colonnes aériennes de Royan sont nettoyées au minimum deux fois par an et celles du reste du territoire, au moins une fois par an.

Les fréquences de collecte, d'une à trois fois par semaine, prennent en compte les fluctuations saisonnières et sont adaptées en fonction du taux de remplissage des colonnes.



Colonnes aériennes



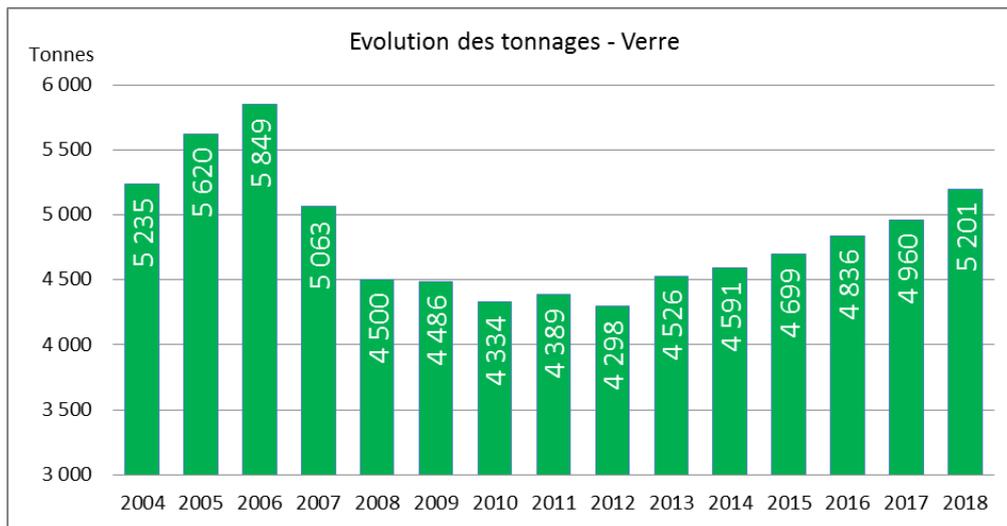
Système SYREN sur
colonne aérienne



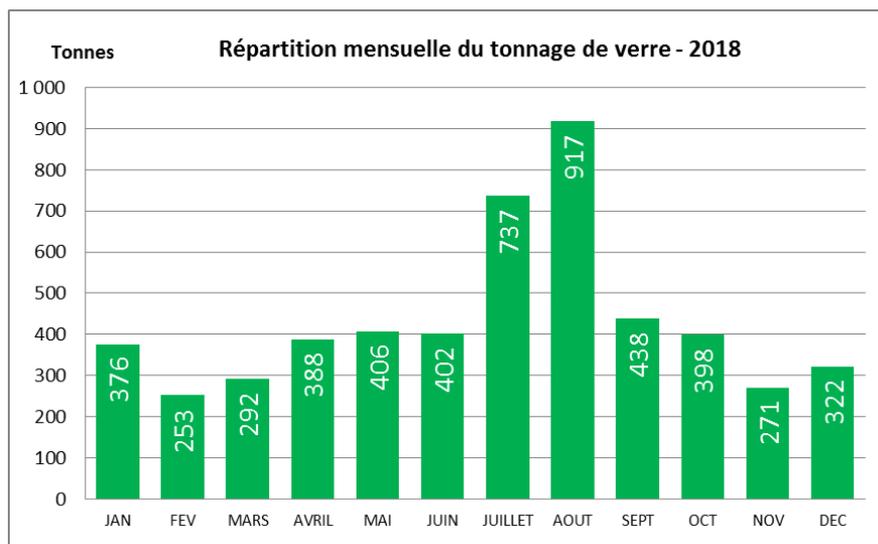
Colonne enterrée

⁶ Annexe 7 : Colonnes enterrées verre par commune

Le tonnage de **verre**, en hausse constante depuis 2012, atteint **5 201 tonnes** (dont 175 tonnes collectées sur les déchèteries des particuliers et artisanale), soit +4,9% par rapport à 2017 (4 960 t ; +241 tonnes).



La répartition sur l'année est la suivante :



En lien avec la fréquentation touristique, le tonnage double en juillet et triple en août. Ces deux mois représentent 32% du tonnage annuel, soit 1 655 tonnes. Le reste de l'année, le tonnage moyen est de 355 tonnes/mois. La performance de collecte de **63,35 kg/habitant**, typique des territoires touristiques, dépasse très largement les moyennes départementale (près de 50 kg/hab.) et nationale (aux alentours des 30 kg/hab.).

Une fois collecté, le verre est acheminé en polybenne avec remorques sur le lieu de traitement (Saint-Gobain à Chateaubernard en Charente) mais peut aussi, si besoin, être vidé, avant transfert, sur l'aire de stockage de La Guilleterie, mise à disposition du collecteur, par la CARA et située sur la commune de La Tremblade.

2.2 Les déchèteries

Les déchèteries mises à disposition des ménages, dites « déchèteries des particuliers », sont au nombre de sept et sont implantées sur les communes d'Arces-sur-Gironde, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon et La Tremblade.

Ces déchèteries, toutes accessibles gratuitement aux particuliers, sont ouvertes toute l'année, sauf le dimanche et les jours fériés, selon l'organisation ci-dessous :

ADRESSE DES SITES	PERIODES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
9 rue d'Arsonval 17200 ROYAN	JUIN à SEPTEMBRE	8h30 - 18h30					
	RESTE DE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45					
Pont de brézé - Petit Pré 17890 CHAILLEVETTE	JUIN à SEPTEMBRE	8h30 - 18h30	FERMEE	8h30 - 18h30			
	RESTE DE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45			
Le Petit Fief 17120 ARCES SUR GIRONDE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45	FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45			
RD 144 - Le Clone des Drapeaux 17120 BRIE SOUS MORTAGNE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45		FERMEE		9h - 11h45 14h - 17h45	
Les Bénettes - chemin de Saujon 17120 GREZAC	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45			FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	
Les Prés Bas 17600 SAUJON	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45			FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	
rue de la Guilleterie 17390 LA TREMBLADE	TOUTE L'ANNEE	9h - 11h45 14h - 17h45			FERMEE	9h - 11h45 14h - 17h45	

Les déchets apportés par les usagers sont déposés en bennes ou en contenants appropriés ou entreposés à l'abri dans des locaux sécurisés.

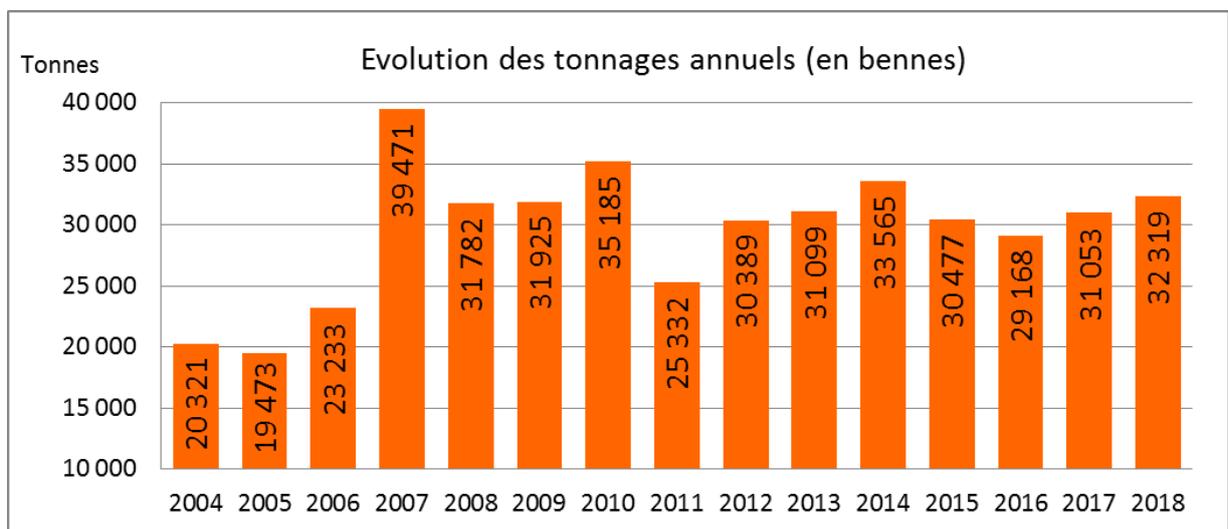
Le règlement intérieur des déchèteries communautaires des particuliers est affiché sur chaque site et est également téléchargeable sur le site internet de l'agglomération : www.agglo-royan.fr

2.2.1 La collecte en bennes

Les déchets admis et collectés en bennes sont : les gravats, les cartons, les déchets verts, le bois, les déchets non valorisables, les ferrailles et les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA).

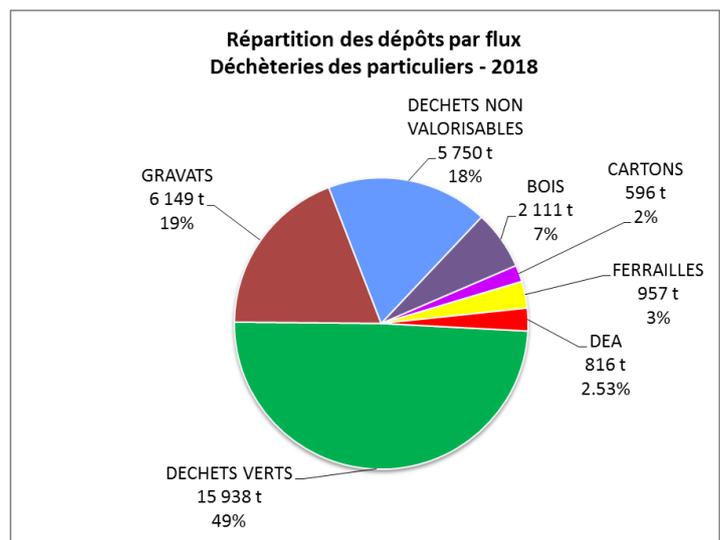
Pour les bennes spécifiques DEA, le déploiement a été le suivant : Chaillevette en avril 2016, Royan en avril 2017 et Saujon en novembre 2017. Il n'y a pas eu de nouvelle benne DEA en 2018. Le tonnage de DEA s'élève à **816 tonnes** (2017 : 441 t).

Au global, **32 319 tonnes de déchets ont été collectés en bennes**, soit une augmentation de 1 265 tonnes (+4,1%) par rapport à 2017 (31 054 t).



Les 3 principaux matériaux, tous sites confondus, sont⁷ :

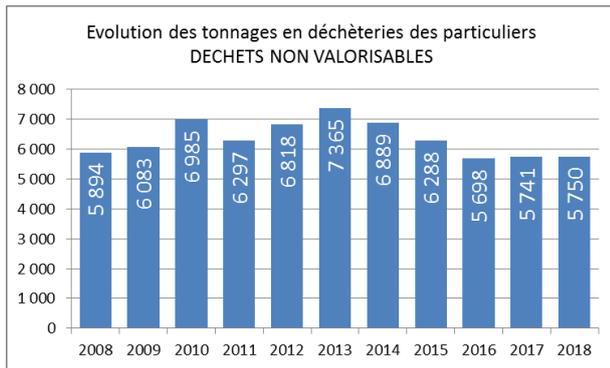
1. Les déchets verts (49%)
2. Les gravats (19%)
3. Les déchets non valorisables (18%)



⁷ Annexe 8 : Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2018

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :

DECHETS NON VALORISABLES

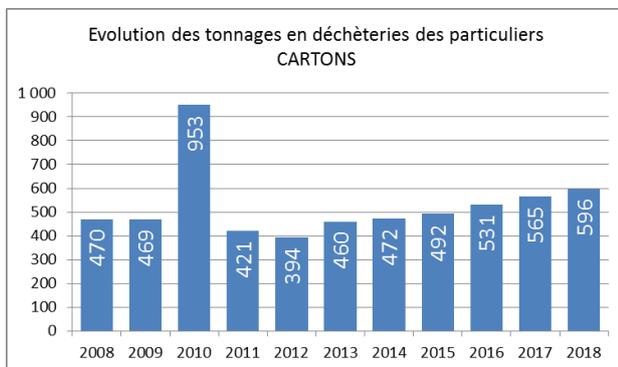


2018 : **5 750 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **+9 t / +0,2%**

Après une baisse constante du tonnage depuis 2013 due à la diversification des filières (tri du bois et des DEA, ...), le tonnage se stabilise.

CARTONS

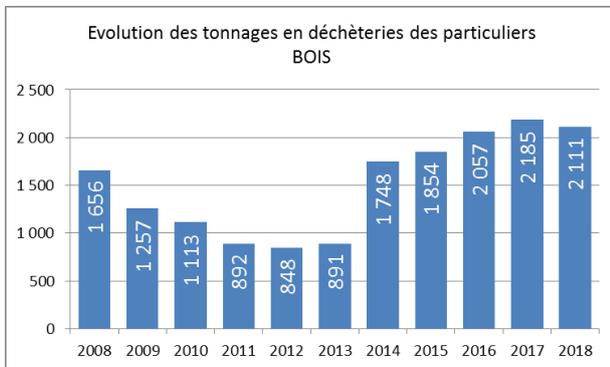


2018 : **596 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **+ 31 t / +5,5%**

Depuis 2012 : hausse constante
(+ 202 t ; +51,2% sur 7 ans)

BOIS

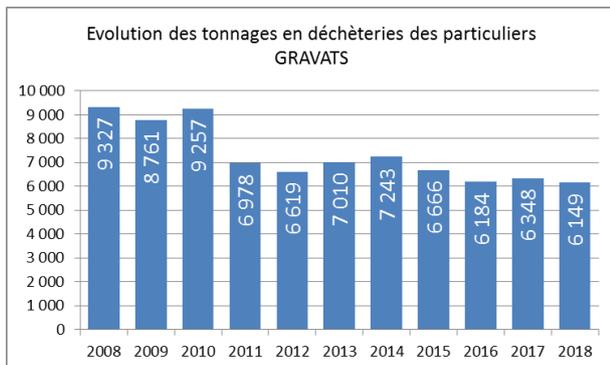


2018 : **2 111 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **-74 t / -3,4%**

Le tonnage a augmenté régulièrement, de 2014 à 2017, compte tenu de l'amélioration constatée dans le tri des déchets (beaucoup de bois dans les bennes de déchets non valorisables). En 2018, on observe une très légère diminution due au transfert d'une partie du bois vers les bennes DEA.

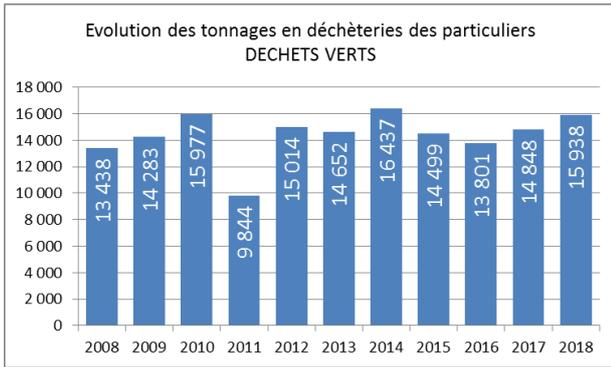
GRAVATS



2018 : **6 149 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **-198 t / -3,1%**

DECHETS VERTS



2018 : **15 938 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **+1 090 t / +7,3%**

On observe une augmentation de 1 000 tonnes par an depuis 3 ans.

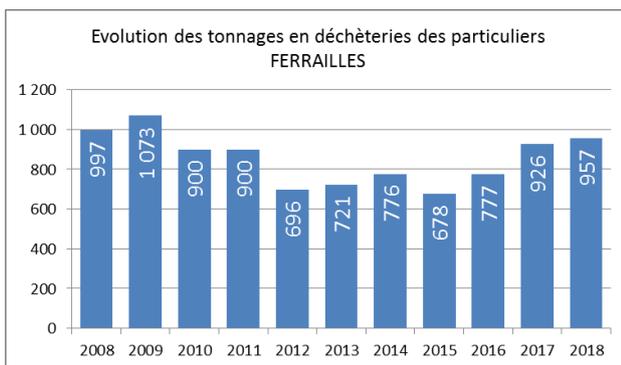
Focus sur la plateforme de déchets verts de la déchèterie de Grézac :

15 298 visites ont été comptabilisées (2017 : 16 817 visites), ce qui représente une moyenne de 1 275 dépôts par mois.

Les principaux déposants viennent des communes suivantes :

- | | | |
|--------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| - Cozes (22,3%) | - Meschers (6,5%) | - Corme-écluse (5,3%) |
| - Grézac (20,8%) | - Royan (6,2%) | - Arces-sur-Gironde (4,9%) |
| - Semussac (17,2%) | - Saint-Georges-de-Didonne (5,6%) | - Saujon (4,9%) |

FERRAILLES

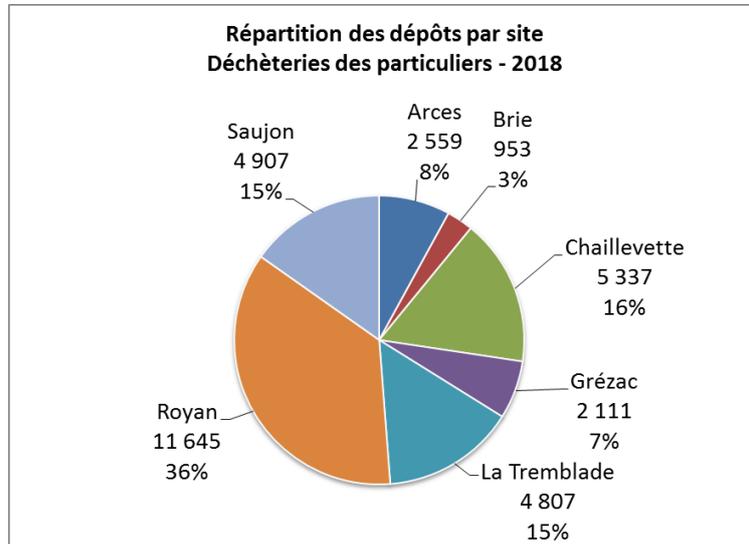


2018 : **957 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **+31 t / +3,4%**

Les sites qui ont réceptionné le plus de tonnages sont⁸ :

1. Royan (36% du tonnage total)
2. Chaillevette (16% du tonnage total)
3. La Tremblade (15% du tonnage total)
4. Saujon (15% du tonnage total)



Les enlèvements pour l'ensemble des déchets ont généré **7 062 rotations⁹** de bennes, soit une augmentation de 9,7% par rapport à 2017 (6 440 rotations).

2.2.2 La collecte hors bennes

Les déchets admis et collectés hors bennes (tonnages 2018) sont :

- les **batteries** : **19,08 tonnes** récupérées (+24,9% par rapport à 2017 : 15,28t).
- les **piles** : **4,14 tonnes** récupérées (+13,2% par rapport à 2017 : 3,66t), notamment grâce à la récupération des piles mise en place dans de nombreux commerces). Outre la collecte des piles sur les déchèteries, le service gère aussi la collecte de boîtes à piles installées sur les communes. L'installation de ces boîtes (63) est proposée aux communes qui font le choix ou non de s'équiper.
- les **huiles végétales** (ou Huiles Alimentaires Usagées - HAU) sont récupérées sur les déchèteries depuis le 17/12/2013 : **6,25 tonnes** collectées (+25,5% par rapport à 2017 : 4,99t).
- les **huiles minérales** : **21,15 tonnes** collectées (+15,76% par rapport à 2017 : 18,27t).

⁸ Annexe 9 : Tonnages déposés par déchèterie des particuliers - 2018

⁹ Annexe 10 : Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers - 2018

- les **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)**, déposés par les usagers et récupérés par le Relais, représentent **125,1 tonnes** (+5,4% par rapport à 2017 : 118,7t).
- les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** : stockés dans des contenants spécifiques installés sur toutes les déchèteries (sauf Arces-sur-Gironde), **73,18 tonnes** ont été collectées, soit une baisse de 10,2% (2017 : 81,52t). En moyenne, un enlèvement est planifié toutes les semaines.
- les **radiographies et films numériques** : **794 kilos** de films radiographiques et numériques ont été collectés, soit une baisse de 10,28% par rapport à 2017 (885kg).
- les **emballages ménagers recyclables** : collectés en colonnes aériennes depuis janvier 2015, 12 colonnes¹⁰ sont installées sur les 7 déchèteries des particuliers (3 sur Royan, 2 sur Saujon, 2 sur Chaillevette, 2 sur La Tremblade, 1 sur Grézac, 1 sur Arces-sur-gironde et 1 sur Brie-sous-Mortagne). Elles sont collectées tous les 15 jours (sauf la déchèterie de Brie-sous-Mortagne qui n'est collectée qu'une fois par mois). Le tonnage collecté s'élève à **215,4 tonnes** (+2,3% par rapport à 2017 : 210,6t).
- le **verre** : il est collecté en colonnes¹¹ aériennes dont **11** sont positionnées sur les 7 déchèteries des particuliers. Le tonnage collecté sur ces dernières atteint **169,38 tonnes** (2017 : 189,48t).
- les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**¹² : le tonnage atteint **735,64 tonnes** (-4,6% par rapport à 2017 : 771,19t). Ils sont classés selon les 4 catégories :
 - Gros Electroménager Ménager (GEM) hors froid : 21% du tonnage
 - Gros Electroménager Ménager (GEM) froid : 21% du tonnage
 - Ecrans : 17% du tonnage
 - Petits Appareils Ménagers (PAM*) : 41% du tonnage

* : sur la déchèterie de Royan, les PAM sont collectés dans une benne de 30 m³.

Le tonnage global des **déchets collectés hors bennes** s'élève à **1 370,2 tonnes**, soit une baisse de **3,1%** par rapport à 2017 (**1 414,6 tonnes**).

¹⁰ Annexe 11 : Colonnes aériennes emballages ménagers par déchèterie - 2018

¹¹ Annexe 12 : Colonnes aériennes verre par déchèterie - 2018

¹² Annexe 13 : Tonnage des catégories de DEEE par déchèterie - 2018

B. LES DECHETS DES PROFESSIONNELS

1. Les déchets assimilés aux ordures ménagères

La législation laisse la possibilité aux collectivités de procéder à l'élimination de certains déchets d'origine non domestique (*article 12-loi du 15 juillet 1975*). Ces déchets sont dits « assimilés » aux déchets ménagers. Il s'agit de déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, présentés sur le trottoir dans les mêmes contenants que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers (*Circulaire du 28 avril 1998*).

Afin de prendre en compte ces déchets non ménagers, la collectivité, après avoir adopté le principe de l'institution de la redevance spéciale (RS), a approuvé, par délibération du 11 décembre 2008, le règlement relatif à la redevance spéciale. Le tarif est révisé annuellement après délibération du Conseil Communautaire. Le **tarif 2018** a été fixé à **0,0230 €/litre** (CC du 08/12/2017).

Quel que soit le contenant choisi, les producteurs de déchets non ménagers ont le choix entre les conteneurs aériens ou les colonnes enterrées ou les deux.

D'un volume de 5 m³, les colonnes enterrées sont équipées d'un double tambour à occlusion permanente et d'un système de contrôle d'accès, permettant l'identification des utilisateurs, ainsi que la facturation en fonction du volume déposé.

Chaque ouverture de tambour correspond à un volume déposé de 100 litres. Pour répondre aux besoins de quelques producteurs, 4 colonnes enterrées sur Royan et 1 sur Saint-Georges-de-Didonne, sont équipées de tambour de 50 litres.

La répartition des 32 colonnes enterrées implantées sur 8 communes est, la suivante : 2 à La Tremblade / Ronce-les-bains, 2 à Breuillet, 1 à Etaules, 20 à Royan, 2 à Vaux-sur-Mer, 1 à Meschers-sur-Gironde, 2 à Saint-Georges-de-Didonne et 2 à Saint-Palais-sur-Mer.

A la signature de la convention de redevance spéciale, il est remis gratuitement à l'utilisateur, un badge, lui donnant accès à une colonne enterrée. L'ouverture du tambour de chaque colonne est conditionnée par la lecture et la reconnaissance des codes-barres des badges. Les déchets doivent obligatoirement être déposés en sacs fermés.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les dépôts de déchets en vrac sont rigoureusement interdits, ce qui n'est malheureusement pas respecté par tous les déposants et entraîne des nuisances olfactives.

Les colonnes enterrées sont régulièrement entretenues tout au long de l'année et nécessitent différents types d'intervention :

- la laveuse à haute pression du Pôle est utilisée pour le lavage extérieur (borne et plateforme piétonnière). Un agent, spécifiquement formé à l'utilisation de cette dernière, passe sur l'ensemble des colonnes, selon un planning qui varie de 1 à 2 fois par mois hors saison à toutes les semaines en été. Après chaque lavage, l'agent renouvelle, si nécessaire, la pose de membranes anti-odeurs à l'intérieur de la colonne. Il vérifie également l'état général de la colonne (fonctionnement du contrôleur d'accès, état de la peinture, ...) et vérifie s'il y a présence ou non de déchets non conformes dans la cuve à déchets, voire de vrac.



- pour le nettoyage intérieur (cuve à déchets et cuve béton), le service fait appel à une société spécialisée. En 2018, la société Plastic Omnium est intervenue pour deux campagnes de lavage (30/04 et 01/05 puis 01 et 02/10).
- ponctuellement, pour des déchets tombés en fond de cuve, le service fait intervenir une société spécialisée pour l'hydrocurage et la désinfection des cuves à déchets.

Les interventions effectuées sur les colonnes enterrées sont les suivantes :

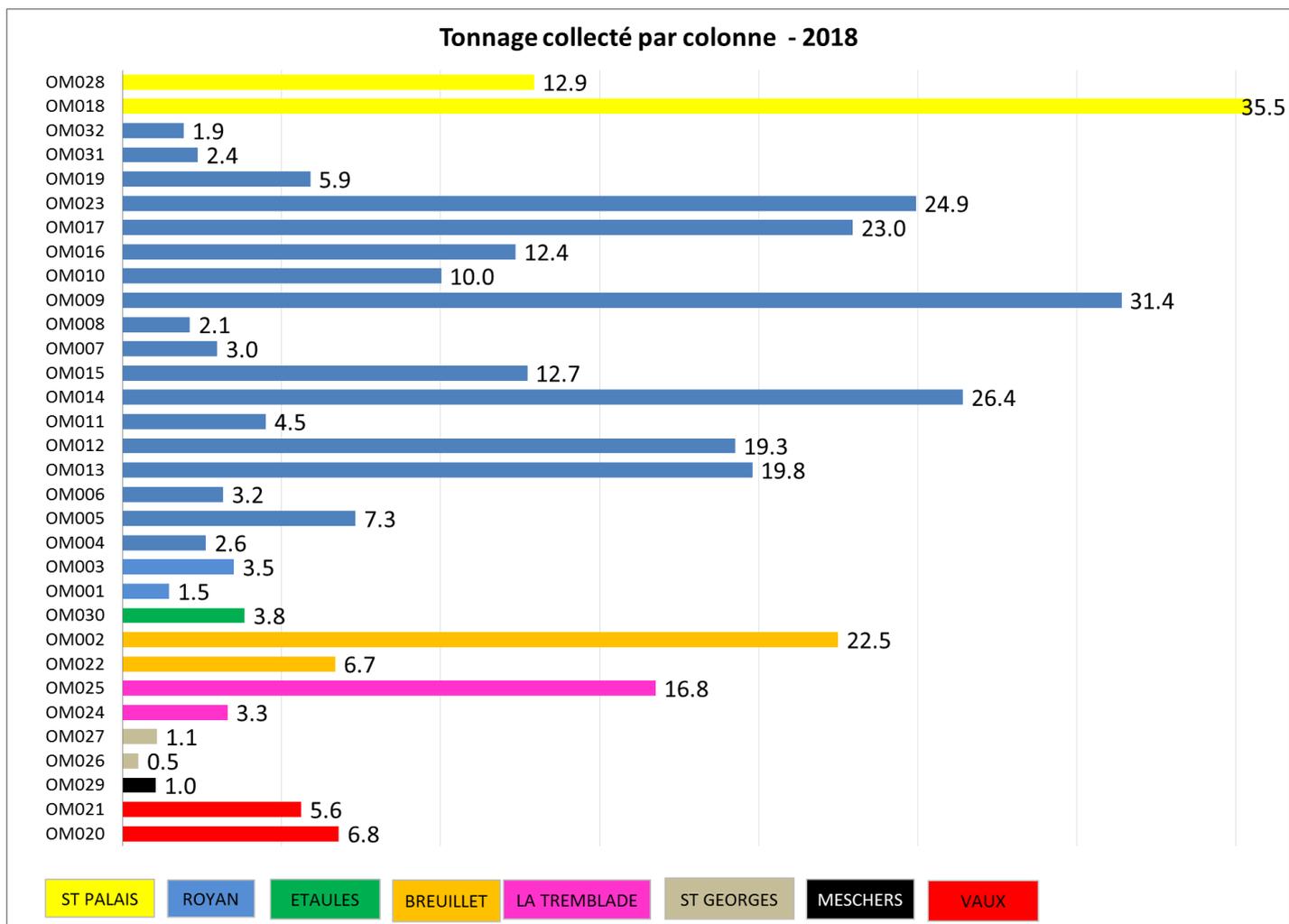
INTERVENTIONS 2018	MONTANT € TTC
Membranes anti-odeurs	556,20
Lavage (2 campagnes)	11 904,00
Réparations / Maintenance	25 349,38
Remplacement de colonne (x2)	14 013,60
Travaux divers	8 100,00
Achat batteries	2726,40
TOTAL	62 649,58

Le coût global de ces interventions est très largement supérieur à celui de 2017 (26 804,60 €TTC) et s'explique par le coût du changement de 2 colonnes (14 013€), de travaux divers (8 100€) et surtout des réparations de plus en plus importantes du fait du vieillissement des colonnes.

2 950 levées ont été comptabilisées dont 30% sur juillet et août. L'augmentation des levées est due au renforcement des **fréquences de collecte des colonnes enterrées en saison estivale et sur les périodes de pics d'affluence pour pallier aux problèmes d'odeurs.**

396,10 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en colonnes enterrées, soit une hausse de +4,83 % par rapport à 2017 (377,84 tonnes).

La répartition des poids collectés par colonne est la suivante :



Les colonnes les plus utilisées se situent principalement à Royan, Saint-Palais-sur-Mer (square Hayton), La Tremblade (marché) et Breuillet (EHPAD Maison de retraite).

Le calcul du montant annuel de la redevance spéciale est le suivant :

- pour les conteneurs individuels :

Année N = [(Total litrage installé x Nombre de collectes annuelles de la commune où se situe l'établissement x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1) – (Nombre de collectes non effectuées suivant période(s) de fermeture déclarées)]

- pour les colonnes enterrées :

Année N = [(100 litres x Nombre d'ouvertures annuelles du tambour x Tarif au litre) – (Montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères année N-1)]

Afin de répondre aux besoins de professionnels ayant signé la redevance spéciale, une collecte des **cartons bruns** est organisée, dans le cadre d'un marché de qualification et d'insertion professionnelle. Cette prestation, assurée par Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR), est gratuite pour les assujettis. En 2018, **478,70 tonnes** de cartons bruns ont été collectées (2017 : 467,76 tonnes, soit +2,3%) et **1 048 adhérents** à la redevance spéciale ont souhaité bénéficier de cette prestation (2017 : 1 018 adhérents soit +2,9%).

Le service comptabilise 1 939 conventions redevance spéciale signées. Sur l'ensemble des adhérents, **174** utilisent exclusivement les colonnes enterrées pour évacuer leurs déchets.

Pour mémoire **les recettes perçues** s'élèvent à **2 044 298 €** (source : compte administratif 2018), en hausse de 5,05% par rapport à 2017 (1 946 105 €), elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

2. Les déchets produits par les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air

Les établissements de l'Hôtellerie de Plein Air (HPA) sont collectés, hors saison, dans les mêmes conditions et à la même fréquence que les ordures ménagères des ménages mais bénéficient d'une collecte quotidienne du 15 juin au 15 septembre. Les véhicules de collecte sont équipés d'un système de pesée embarquée permettant à la CARA d'effectuer la facturation toute l'année.

En 2018, le tonnage collecté d'ordures ménagères sur les **116 établissements** s'élève à **2 344 tonnes** (2017 : 2 416 tonnes), ce qui représente 8% du tonnage global d'ordures ménagères du territoire.

Instituée par délibération du 11 avril 1996, la redevance pour l'élimination et la valorisation des déchets des établissements de l'Hôtellerie de Plein Air est réévaluée chaque année. Le Conseil Communautaire, réuni le 18 décembre 2015, a voté le **tarif** de la redevance **2018** à **254,50 € TTC/tonne** (2017 : 251€/tonne) pour la collecte et le traitement des déchets de l'hôtellerie de plein air.

Pour mémoire **les recettes** perçues s'élèvent à **618 351 €** (source : compte administratif 2018). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir. (2017 : 625 022 €)

3. Les déchets de la déchèterie artisanale

Les professionnels ont à leur disposition (depuis 2001), une déchèterie, dite « déchèterie artisanale », aménagée en centre de transit de déchets banals pré-triés, sur la commune de Saint-Sulpice-de-Royan.

Ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 17h30, la déchèterie artisanale est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés.

Les déchets admis sont le carton, la ferraille, les déchets verts, les gravats, le bois, le verre, les déchets non-valorisables, les huiles usagées (minérales et végétales) et les textiles et chaussures usagées.

Les DEEE des communes et des professionnels (hors revendeurs électroménagers) sont acceptés (44,68 tonnes déposées en 2018).

Les pneus, uniquement ceux issus des dépôts sauvages (y compris les dépôts sauvages des communes et des gens du voyage) sont regroupés sur la déchèterie artisanale : 10,4 tonnes ont été évacuées en 2018 (2017 : 5,9 tonnes).

Les dépôts sont payants et les tarifs, fixés par la CARA, sont réévalués chaque année, afin de tenir compte de l'évolution des coûts du service. Les services des communes bénéficient d'un abattement de 50% sur les tarifs des professionnels.

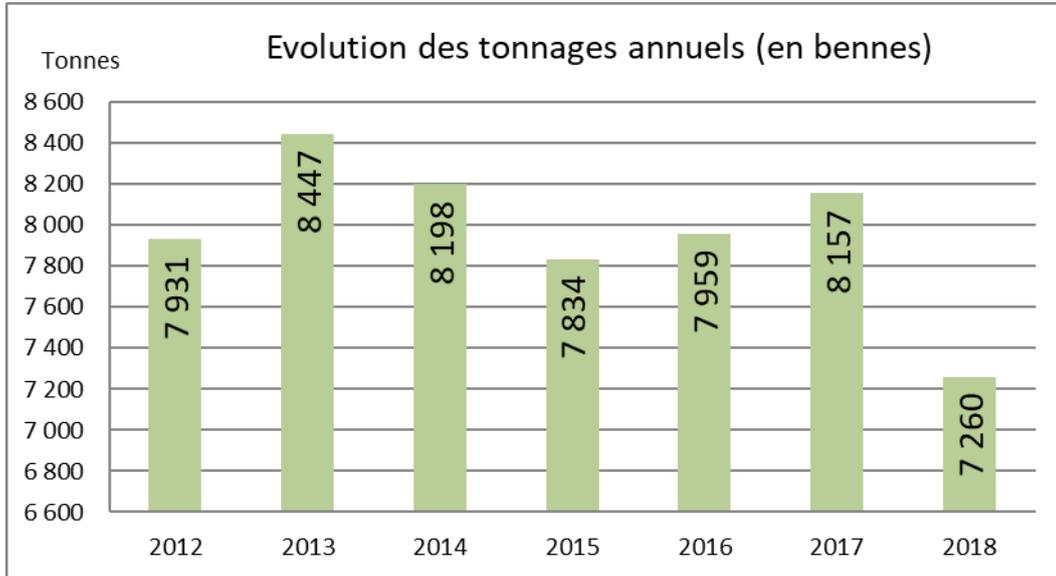
Matériau	Tarifs €/tonne		
	2018 (idem 2017)	Rappel 2016 & 2015	Rappel 2014
Bois	75	95	125
Déchets verts	63	65	68
Gravats	32	33	28
Déchets non valorisables	170	170	170
Ferrailles	dépôts gratuits	dépôts gratuits	8
Cartons	dépôts gratuits	dépôts gratuits	46
Huiles végétales, huiles minérales, verre	dépôts gratuits	dépôts gratuits	dépôts gratuits

Pour mémoire, les **recettes perçues** s'élèvent à **424 830 €** (source : compte administratif (2017 : 474 245 €)). Elles ne tiennent pas compte des impayés et des recettes à percevoir.

3.1 La collecte en bennes

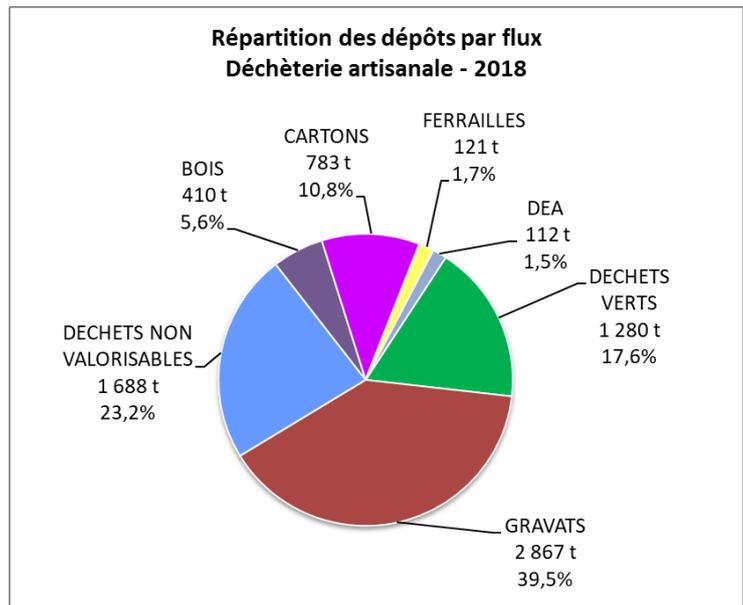
Les déchets admis et collectés en bennes sur la déchèterie artisanale sont : les gravats, les cartons, les déchets verts, le bois, les déchets non valorisables et les ferrailles. Les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) sont également acceptés depuis septembre 2017, mais uniquement pour les professionnels munis d'une carte Ecomobilier.

Au global, **7 260 tonnes** de déchets ont été collectées en bennes, soit une baisse de 880 tonnes (-11 %) par rapport à 2017 (8 157 tonnes)¹³.



Les 3 principaux matériaux sont les :

- gravats : 39,5%
- déchets non valorisables : 23,2%
- déchets verts : 17,6%

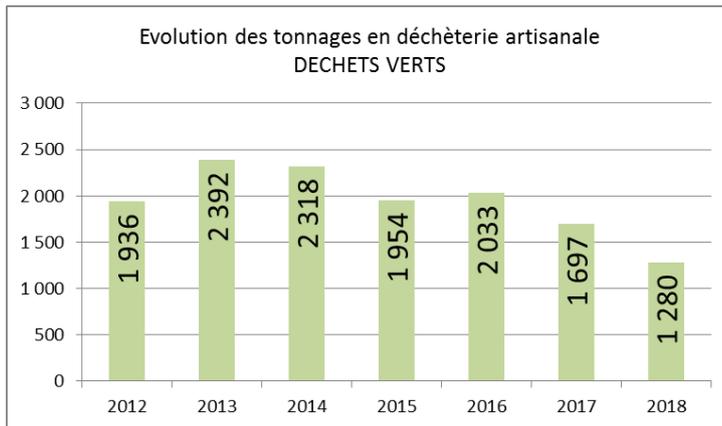


L'évacuation de tous les matériaux a généré **1 977 rotations** de bennes, soit +10,9% par rapport à 2017 (1 783 rotations).

¹³ Annexe 14 : Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2018
Annexe 15 : Rotations mensuelles en déchèterie artisanale - 2018

En détail, l'évolution par matériau est la suivante :

DECHETS VERTS

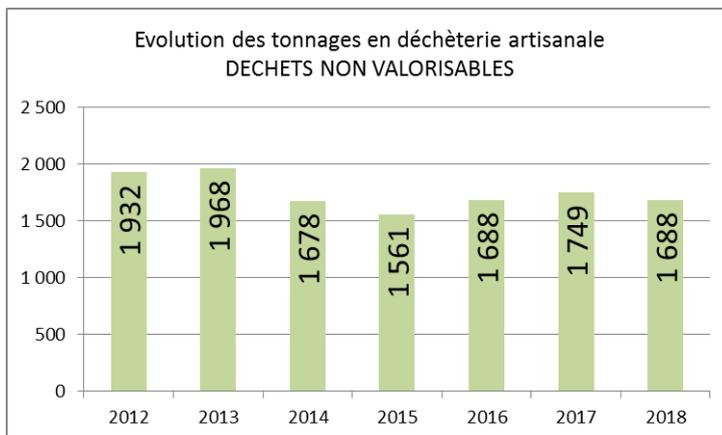


2018 : **1 280 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **-417 t / -25 %**

3^{ème} année consécutive de baisse : - 753 tonnes en 3 ans.

DECHETS NON VALORISABLES

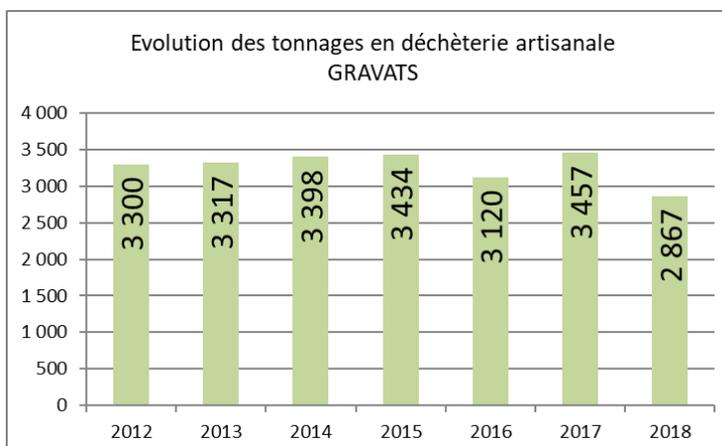


2018 : **1 688 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **- 62 t / -4%**

Moyenne depuis 2012 : **1 752 t/an**

GRAVATS

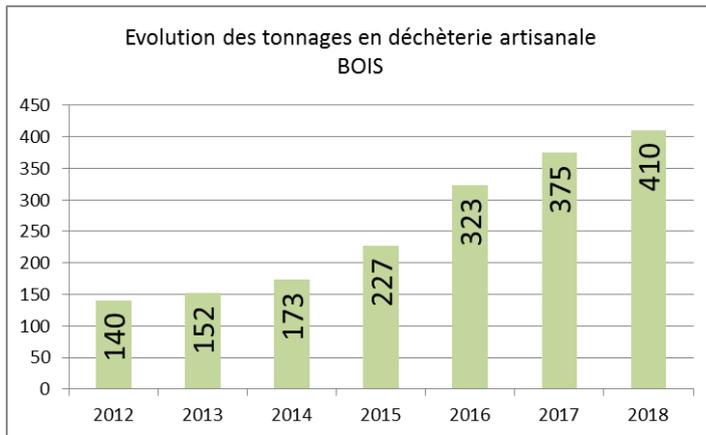


2018 : **2 867 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **-590 t / -17%**

Moyenne depuis 2012 : **3 270 t/an**

BOIS

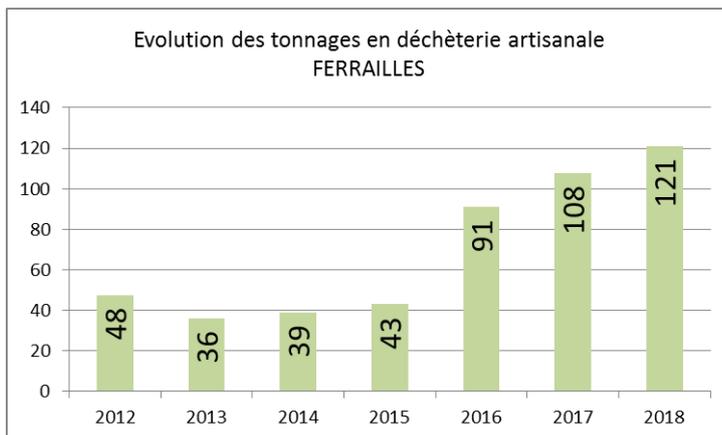


2018 : **410 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **+35 t / +9%**

Depuis 2012 : augmentation constante des tonnages due à une baisse du tarif.

FERRAILLES

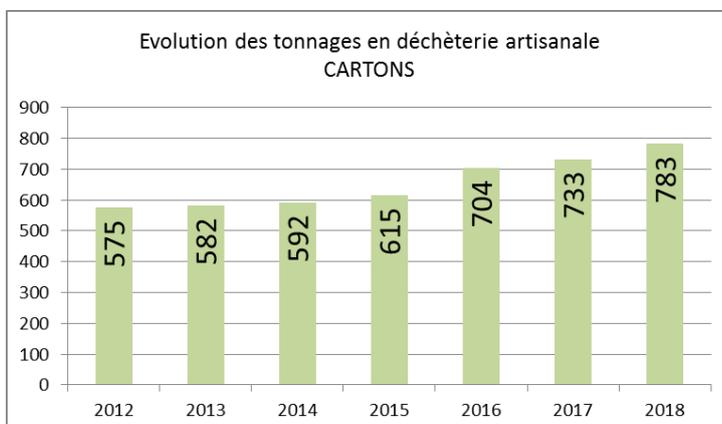


2018 : **121 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **+13 t / +12%**

Augmentation constante depuis 2016. Le dépôt gratuit depuis 2015, couplé à la chute des cours, incite les usagers professionnels à se déplacer en déchèterie artisanale pour déposer leurs ferrailles.

CARTONS



2018 : **783 tonnes**

Evolution 2017/2018 : **+50 t / +7%**

Moyenne depuis 2012 : **655 t/mois**

3.2 La collecte hors bennes

Les déchets admis et collectés (tonnages 2018) hors bennes sont :

- Les **batteries** : elles sont collectées avec celles des déchèteries des particuliers (tonnage global des déchèteries des particuliers et de la déchèterie artisanale : 19,08 tonnes).
- Les **piles** : **2,55 tonnes** récupérées.
- Les **huiles végétales** (ou Huiles Alimentaires usagées - HAU) : **4,33 tonnes** collectées.
- Les **huiles minérales** : **3,60 tonnes** collectées.
- Les **Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)** : **0,53 tonnes**.
- Le **verre** : **5,94 tonnes** collectées (1 colonne aérienne sur le site).
- Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques** : **44,68 tonnes** collectées.

Globalement, le tonnage déposé hors bennes, atteint **61,62 tonnes**, tous déchets confondus.

ORGANISATION DU TRAITEMENT

A. LES ORDURES MENAGERES

Le Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), créé en 2005, a pour mission de traiter et valoriser les ordures ménagères résiduelles et les déchets verts de près de 200 000 habitants, soit près du 1/3 de la population de Charente-Maritime. Le SIL, dont le siège est à Rochefort-sur-mer, englobe les estuaires de la Gironde et de la Charente, regroupe 4 collectivités territoriales partenaires :

- La communauté d'agglomération Rochefort Océan
- La communauté d'agglomération de Royan Atlantique
- La communauté de communes de l'Ile-d'Oléron
- La communauté de communes du bassin de Marennes

et traite également les ordures ménagères résiduelles de la Communauté de Communes de Gemozac et de la Saintonge Viticole au travers d'une convention d'Entente avec CYCLAD.



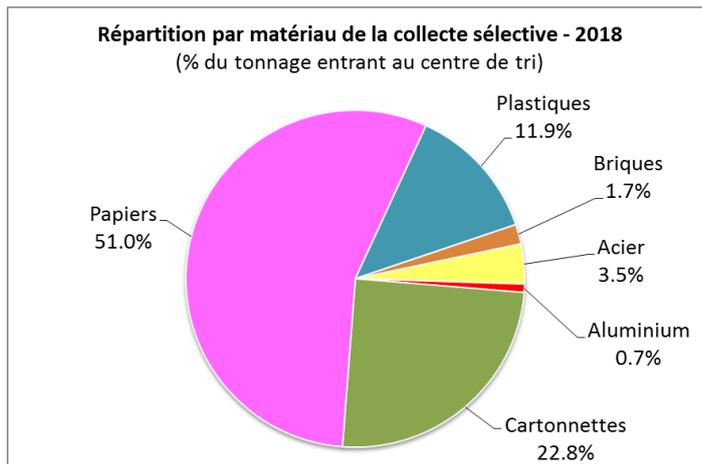
Après la collecte, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées au centre de transfert de Médis. En 2018, 95% des ordures ménagères ont été incinérées à l'UVE¹⁴ d'Echillais, le reste a été enfoui sur l'ISDND de La Pouyade (correspondant à la période des quinze premiers jours de janvier). En 2019, les ordures ménagères seront envoyées sur le Pole des Jamelles, nouvel outil de traitement du SIL.

¹⁴ Unité de Valorisation Energétique

B. LES DECHETS RECYCLABLES

En 2018, 47% du tonnage des déchets recyclables ont été triés sur le centre de tri ATRION à Mornac, 37% sur le centre de tri ASTRIA à Bègles et 16% sur le centre de tri SOTRIVAL à Clérac.

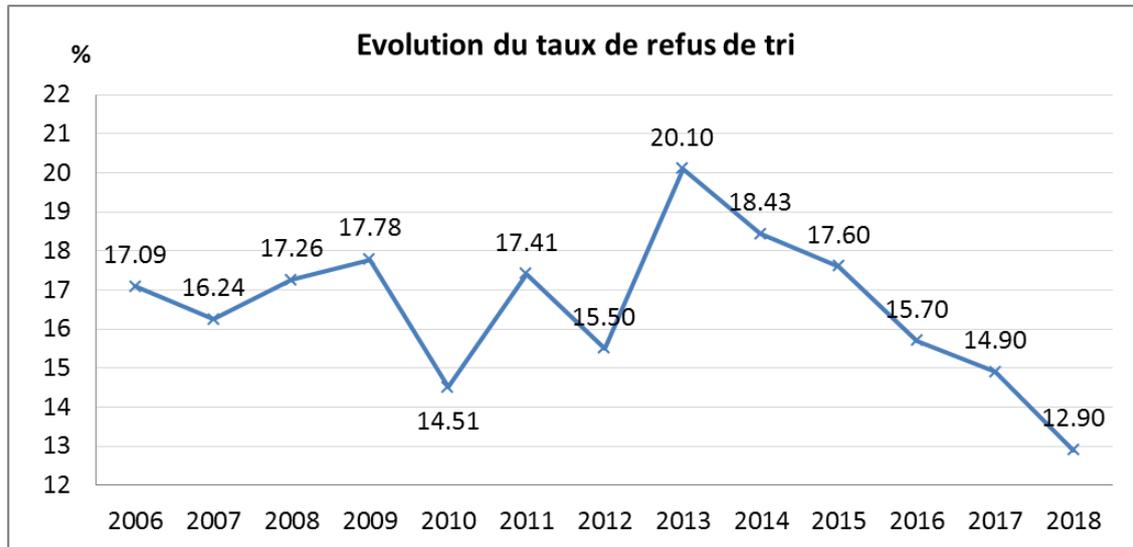
Les tonnages de collecte sélective entrants sont triés selon six catégories de matériaux dont la répartition sur l'année a été la suivante :



Les papiers représentent la moitié (en poids) des matériaux de collecte sélective, suivi des cartonnettes et des plastiques.

La performance « emballages légers » de **25,23 kg/habitant** (hors papiers) est supérieure aux moyennes régionale (Nouvelle Aquitaine : 21,6 kg/hab.) et nationale (17,6 kg/hab.) Cette performance est basée sur les tonnages recyclés, livrés aux repreneurs et soutenus par CITEO.

Les **refus** représentent **12,9%** des tonnages entrants, soit une baisse de 2% par rapport à 2017 (14,9%). Le taux de refus baisse depuis 5 années consécutives pour atteindre son meilleur taux. A titre de comparaison, le taux de refus national moyen est de **18,8%**.



C. LE VERRE

Après collecte, le verre est, soit vidé sur l'aire de stockage de La Guilleterie à La Tremblade, soit régulièrement chargé par camion grue pour être transporté à Chateaubernard (16) et recyclé par Saint Gobain Emballages (SGE).

D. LES DECHETS VERTS

Après broyage sur la plateforme de Grézac, mise à disposition, par la CARA, au Syndicat Intercommunautaire du Littoral (SIL), qui en a confié l'exploitation à un prestataire privé (LOCARECUPER), les tonnages provenant de la collecte en porte à porte et ceux provenant des déchèteries sont valorisés en circuit court (amendement utilisés par les agriculteurs et les éleveurs locaux pour épandage).

E. LES DECHETS DES DECHETERIES

- **BATTERIES** : regroupement à Pons puis recyclage en Espagne (RECOBAT).
- **BOIS** :
 - 1^{er} semestre (marché EGGER) : réception et pesée sur la plateforme de conditionnement (Sté PINET), située à Pons (17). Puis le bois est transporté à l'usine EGGER de Rion-les-Landes, pour être transformé en panneaux de particules (valorisation matière).
 - 2^{ème} semestre (marché SEOSSE) : évacuation de la totalité des tonnages sur le site de transfert de Tonnay-Charente. Une partie est ensuite préparée pour de la valorisation régionale et l'autre transformée vers le site industriel de Saint-Lon-Les-Mines dans les Landes pour une valorisation énergétique (combustible pour chaudières) ou pour du recyclage, en fonction de la qualité du bois.
- **CARTONS BRUNS** : réception sur l'installation industrielle de La Rochelle (Sté PAPREC). Matière triée, mise en balles, puis expédiée aux papetiers comme nouvelle matière première.
- **DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)** : il s'agit des produits biocides et phytopharmaceutiques ménagers, des colles et mastics, des enduits, des peintures et lasures, des solvants, des produits décapeurs de surface ou déboucheurs de canalisations, des acides et alcools ménagers. Tous ces produits sont traités dans des filières spécifiques pour les produits chimiques.
- **DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA)** : les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés ou valorisés sous forme d'énergie. Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi redevenir un meuble. La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des panneaux isolants ou des tatamis de judo. Les canapés peuvent être broyés pour servir de combustible dans les cimenteries. Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des tuyaux.
- **DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE)** : démantèlement et envoi des différents matériaux en filières spécialisées.

- **DECHETS NON VALORISABLES** : réception et traitement à l'installation de stockage de déchets non dangereux de SOTRIVAL à Clérac.
- **DECHETS VERTS** : broyage sur la plateforme de Grézac puis valorisés en circuit court.
- **FERRAILLES** : regroupement et conditionnement sur le site de stockage à Echillais. Puis, les métaux sont broyés et triés par catégorie sur le site de Le Pian Médoc. Les paquets sont ensuite envoyés par voie maritime ou terrestre dans les sidérurgies, fonderies et raffineries mondiales.
- **GRAVATS** : dépôt, tri, broyage et stockage sur l'installation de stockage des déchets inertes exploitée par la SARL Charente Valorisation à Sablonceaux. Valorisation des produits broyés dans les activités de travaux publics ou des opérations de remblaiement.
- **HUILES ALIMENTAIRES** : collecte par SUEZ ORGANIQUE. Prétraitement à Villenave d'Ornon (33), puis utilisation comme combustibles sur des sites industriels régionaux en substitution d'énergie fossile.
- **HUILES MINERALES** : enlèvement par la SEVIA (VEOLIA), puis valorisation énergétique.
- **PILES** : regroupement à CESTAS (COREPILE), puis recyclage chez ACOOR Environnement ou chez des affineurs de métaux.
- **RADIOGRAPHIES ET FILMS NUMERIQUES** : après broyage, les radiographies sont trempées dans des bains d'enzymes permettant de récupérer les nitrates d'argent qui sont ensuite acheminés vers un « fondeur affineur ». Les résidus sont du PET, plastique servant, entre autre, à la fabrication de bouteilles plastiques.
- **TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC)** : collecte par Le RELAIS, puis réemploi en textiles de seconde main, coupés en chiffons ou recyclés en nouvelles matières premières par effilochage.

MARCHES, CONTRATS ET CONVENTIONS

A. COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN BACS EN PORTE A PORTE : marché de 75 mois (01/10/2017 – 31/12/2023), titulaire : COVED Environnement.

	Montants payés 2018 (€ HT)
collecte des ordures ménagères en porte à porte	3 142 355.81
collecte des recyclables en porte à porte	1 361 099.82
collecte des déchets verts en porte à porte sur 15 communes	428 494.47
collecte des ordures ménagères en colonnes enterrées	98 241.76
collecte des ordures ménagères des campings	283 657.86
TOTAL	5 313 849.72

Le coût de collecte global des déchets ménagers en 2018 est de 136,19 €HT/tonne, en hausse de 6,9% par rapport à 2017 (127,39 €HT/tonne). La hausse est due aux prix plus élevés du nouveau marché de collecte.

COLLECTE DU VERRE EN APPORT VOLONTAIRE : marché de 4,5 ans (13/12/2014-15/06/2019), titulaire : COVED.

	Montants payés 2018 (€ HT)
collecte des colonnes à verre (aériennes et enterrées)	209 222,10
transport du verre	110 492,25
fourniture et pose d'un système de remplissage	48 713,10
TOTAL	368 427,45

Le coût de collecte du verre en 2018 est de 70,75 €HT/tonne, en baisse de 5,04% par rapport à 2017 (74,51 €HT/tonne). Cette baisse est due aux coûts moins élevés de l'entretien-maintenance des sondes implantées sur les colonnes à verre.

COLLECTE DES CARTONS BRUNS DES PROFESSIONNELS : marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle, passé selon la procédure adaptée, en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé

avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR). Ce marché a été reconduit pour la période du 02/01 au 31/12/2018 pour un montant de 159 440€. Le support d'activité consiste en la collecte en porte à porte des cartons bruns des professionnels ayant signé une convention de redevance spéciale avec la CARA.

COLLECTE DES EMBALLAGES MENAGERS EN COLONNES AERIENNES SUR LES DECHETERIES : prestation assurée par la société SUEZ SITA Sud-Ouest (01/01 - 31/12/2018). La collecte s'effectue, le mercredi, une semaine sur deux. Une collecte exceptionnelle de renfort a été effectuée le 16 août. Le montant payé, pour les 27 collectes effectuées sur l'année, s'est élevé à 15 529,21 € HT.

B. DECHETERIES

ACCUEIL ET INFORMATION DU PUBLIC EN DECHETERIES : marché de services, de qualification et d'insertion professionnelle passé selon la procédure adaptée en application de l'article 30 du code des marchés publics et destiné à un public éloigné de l'emploi, signé avec Initiative Emploi Pays Royannais (IEPR) du 02/01 au 31/12/2018 pour un montant de 154 000 €. Le support d'activité consiste à accueillir, informer et orienter les usagers et à assurer les opérations de réception, de surveillance du tri, de gestion et de gardiennage des équipements des déchèteries.

COLLECTE ET TRAITEMENT :

- **BATTERIES :** marché de 4 ans (01/03/2015 - 28/02/2019). Titulaire : SARL PINET (PONS - 17). Prix de reprise indexé sur l'indice de cotation Usine Nouvelle. Recettes perçues en 2018 = 10 495,34€, en hausse (+6,5%) par rapport à 2017 (9 854,30€).
- **PILES :** convention de reprise de 6 ans avec COREPILE (01/01/2016 - 31/12/2021). L'enlèvement sur les déchèteries et le traitement sont effectués gratuitement. Sur les déchèteries des particuliers, les piles sont collectées dans des fûts à piles. Sur les communes, les boîtes à piles sont collectées en régie, une fois tous les 15 jours secteur nord, une fois toutes les 3 semaines secteur sud et sont regroupées sur la déchèterie artisanale de Saint-Sulpice-de-Royan.
- **HUILES ALIMENTAIRES USAGEES (HAU) :** contrat pour 36 mois (17/12/2016-31/12/2019) avec SUEZ ORGANIQUE et un prix de rachat à 110 €HT/tonne. Le montant des recettes en 2018 s'est élevé à 1 119,58€ (2017 : 703,01 €).
- **HUILES MINERALES :** marché de 4 ans (01/07/2015 - 30/06/2019). Titulaire : SEVIA. L'enlèvement et le traitement étaient initialement effectués gratuitement. Le décret du 08/08/2016 a supprimé la gratuité de la prestation d'enlèvement des huiles usagées ; un avenant a été signé avec la société SEVIA, pour la fin du contrat, avec un montant de reprise à hauteur de 136,40 € TTC l'enlèvement. Le montant payé pour les enlèvements effectués en 2018 est de 3 137,20€ (2017 : 4 228,40 €TTC).

- **DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE (DEEE) :** agrément de 6 ans (01/01/2015-31/12/2020) avec l'organisme coordonnateur OCAD3E. Les collecteurs désignés par l'Eco-organisme (ECOLOGIC) sont :
 - SIRMET pour la collecte de la benne des PAM de la déchèterie de Royan
 - DOUMEN pour les autres DEEE

Convention de collecte d'1 an renouvelable jusqu'à la fin de l'agrément. Les enlèvements sont gratuits. Les recettes perçues en 2018 s'élèvent à 53 469,23€.

- **DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES :** convention signée avec l'éco-organisme EcoDDS, entrée en vigueur le 01/03/2015, jusqu'au 31/12/2017 puis reconduite pour 1 an (avenant de prolongation de l'agrément pour l'année 2018). La reprise des DDS et la mise en place des contenants spécifiques sont effectuées progressivement sur les déchèteries. Le collecteur désigné par l'éco-organisme à partir de 2018 est la société PENA. Les recettes perçues au titre de l'année 2018 se sont élevées à 9 332,97 €.

En parallèle, une prestation spécifique pour la collecte et le traitement de certains déchets dangereux non pris en charge par l'éco-organisme (DDS hors périmètre), a été mise en place avec la société SIAP, incluant la location de contenants spécifiques, la collecte et le traitement des déchets. En 2018, le coût de la prestation s'est élevé à 3 174,48 €TTC pour 5,007 tonnes collectées.

- **RADIOGRAPHIES :** convention de reprise des films radiographiques et de destruction des films numériques signée avec la société RECYCL'M pour 2 ans (15/03/2016-14/03/2018) puis reconduite pour 2 ans supplémentaires du 15/03/2018 au 14/03/2020). Les radiographies sont reprises à hauteur de 500€/tonne et la destruction des films numériques est gratuite : 354 Kg de radiographies et 440 Kg de films numériques ont été récupérés sur l'ensemble des déchèteries. Les recettes perçues en 2018 s'élèvent à 177 €.

COLLECTE ET RECYCLAGE :

- **TEXTILES D'HABILLEMENT, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES (TLC) SUR LES DECHETERIES DES PARTICULIERS / MISE A DISPOSITION DE CONTENEURS TLC :** convention de 5 ans (01/01/2015 - 31/12/2019). Collecte : convention signée avec l'éco-organisme ECOTLC. Mise à disposition des conteneurs : convention signée avec Le Relais Atlantique.
- **DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT (DEA) :** contrat territorial signé avec l'éco-organisme ECOMOBILIER (01/08/2015 - 31/12/2017), prolongé d'1 an par avenant, soit jusqu'au 31/12/2018. Le collecteur désigné par l'éco-organisme est VEOLIA. Les recettes perçues au titre de l'année 2018 se sont élevées à 52 729,10 €.

FOURNITURE, ENLEVEMENT ET TRANSPORT DES BENNES BOIS, DECHETS VERTS, GRAVATS ET TOUT-VENANT DES DECHETERIES (DES PARTICULIERS ET ARTISANALE) : marché alloti de 4 ans (13/10/2014 - 31/10/2018), titulaire : COVED. Nouveau marché, du 01/11/2018 au 31/10/2022, titulaire : VEOLIA.

	Montants payés 2018 (€ HT)	
	01/01 ->31/10	01/11 -> 31/12
Lot 1 : déchèterie artisanale	145 266,06	66 409,70
Lot 2 : déchèteries des particuliers	935 300,64	178 295,29
TOTAL	1 080 566,70	244 704,99
	1 325 271,69	

En 2018, le coût de la prestation, pour le lot 1, s'élève à 33,81 €HT/tonne, soit % par rapport à 2017 (25,46 €HT/tonne) et à 37,18 €HT/tonne pour le lot 2, soit % par rapport à 2017 (34,23 €HT/tonne).

TRAITEMENT DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES (DES PARTICULIERS ET ARTISANALE) :

- Lot 1 - ferrailles : marché de 3 ans et 10 mois (01/06/2016 - 31/03/2020), titulaire DECONS. La mise à disposition des contenants est de 20 €HT/benne et le transport de 25 €HT/benne. Des recettes sont perçues grâce au rachat* des ferrailles (prix plancher de 90 €/tonne).

	Montants payés 2018 (€ HT)
Mise à disposition & transport des contenants	48 524.85
Reprise de la ferraille (recettes)	-136 876.63
TOTAL	-88 351.78

* Le prix de rachat des ferrailles est calculé à partir de l'indice mensuel de la mercuriale de la revue « L'Usine Nouvelle – Indice de référence : Rubrique Q0602 recyclage ferrailles, Ferrailles et vieilles fontes / Ferrailles de ramassage toutes dimensions de plus de 3 mm d'épaisseur pour la région Sud-Ouest Atlantique ».

- Lot 2 - cartons : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire NCI Environnement (groupe PAPREC). Le coût de l'enlèvement comprend la mise à disposition de contenants (2,50€HT/tonne) et le transport des contenants (67,50€HT/tonne). Des recettes sont perçues grâce au rachat** des cartons (90€/tonne), duquel est enlevé le coût de mise en balles de ces derniers (15€/tonne). Depuis le dernier trimestre 2017, la chute des cours génère d'importantes pertes de recettes. Sur 5 mois de l'année 2018, la reprise a été de 0€/tonne et au maximum à 7€/tonne le reste de l'année.

	Montants payés 2018 (€ HT)
Mise à disposition & transport des contenants	104 769.70
Mise en balles & reprise des cartons (recettes)	-5 558.51
TOTAL	99 211.19

** Le prix de rachat des cartons est calculé à partir de l'indice mensuel de la mercuriale de la revue « L'Usine Nouvelle – Indice de référence : Rubrique Recyclage Papiers, N3201, Vieux papiers, Groupe 1 : sortes ordinaires, N3228 – 1.04 Emballages commerciaux, Variation France ».

- Lot 3 - déchets non valorisables : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire SUEZ SITA Sud-Ouest
- Lot 4 - gravats : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire COVED (sous-traitant : CHARENTE VALORISATION
- Lot 5 - bois : marché de 4 ans (01/04/2016-31/03/2020), titulaire EGGER PANNEAUX & DECORS, puis, suite à la résiliation de la prestation par ce dernier, marché notifié à la société SEOSSE ECO-TRANSFORMATION du 16/07/2018 au 31/03/2020.

	Montants payés 2018 (€ HT)
Traitement des déchets non valorisables	600 014,59
Traitement des gravats	77 489,16
Traitement du bois	77 090,36
TOTAL	754 594,11

C. TRAITEMENT DE LA COLLECTE SELECTIVE

EXPLOITATION DU QUAI DE TRANSFERT DE MEDIS, TRANSPORT ET TRI DE LA COLLECTE SELECTIVE : marché alloti de 4 ans (05/06/2016 - 31/05/2020).

- Lot 1 - exploitation du quai de transfert de Médis et transport du tri, titulaire SUEZ, sous-traitant transport RAPITEAU
- Lot 2 - tri et conditionnement de la collecte sélective, titulaire SUEZ

		Montants payés 2018 (€ HT)
Lot 1 :	Exploitation du quai de transfert de Médis	136 771.65
	Transport de la collecte sélective	146 355.94
	<i>sous-total Lot 1</i>	<i>283 127.59</i>
Lot 2 :	Tri de la collecte sélective	1 115 555.59
TOTAL		1 398 683.18

D. FOURNITURE ET DIVERS

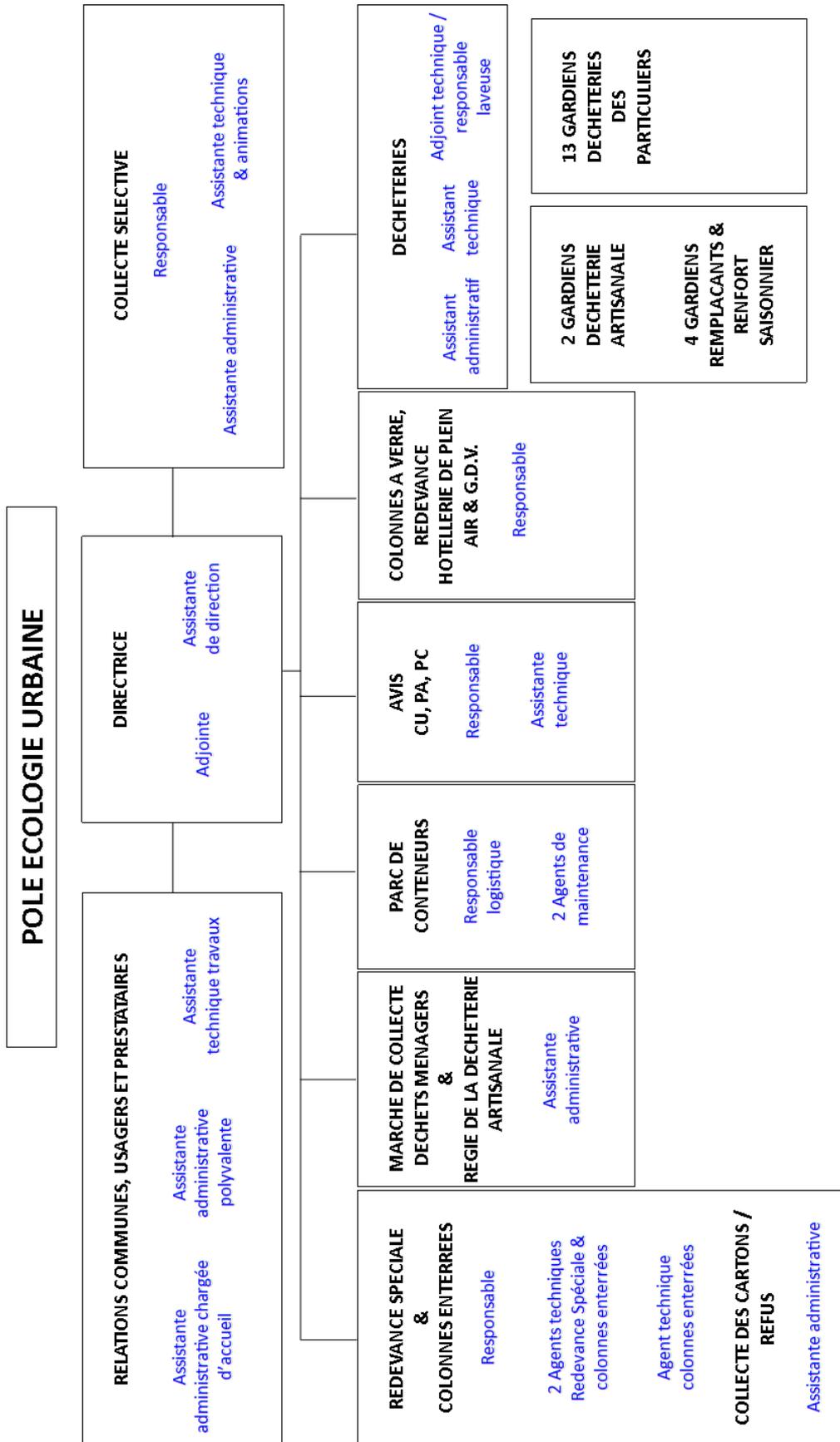
FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES : marché de 4 ans (29/10/2018 - 28/10/2022), titulaire : SCHAEFER. Le montant global des commandes en 2018 s'élève à 129 975,00 €TTC.

FOURNITURE DE COLONNES AERIENNES POUR LA COLLECTE DU VERRE : marché de 4 ans (04.02.2016 - 03.02.2020), titulaire : TEMACO. Les colonnes sont avec ou sans orifices PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Le montant global des commandes en 2018 s'élève à 19 057,20 €TTC dont 1 560 €TTC de reprises de colonnes hors service.

LOCATION DE LOCAUX : contrat de location auprès de la SCI BACCARAT (Royan), de deux locaux, de 100 m² chacun, situés zone artisanale de la Queue de l'Ane à Saint-Sulpice-de-Royan, destinés au stockage des conteneurs à déchets ménagers, pour un montant mensuel de 437,83 €TTC pour chaque local.

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES

A. MOYENS HUMAINS



B. MOYENS TECHNIQUES

Pour assurer le service public d'élimination des déchets ménagers, la collectivité dispose :

- d'un parc roulant de 7 véhicules, dont 4 utilitaires
- d'une laveuse haute pression pour les colonnes (aériennes et enterrées)
- de différents bâtiments :
 - un atelier dans un centre technique ainsi que 2 locaux en location à Saint-Sulpice-de-Royan pour le parc de conteneurs
 - un quai de transfert de la collecte sélective à Médis
 - un centre de transfert des ordures ménagères résiduelles à Médis (délégué au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - 7 déchèteries réservées aux particuliers à Arces-sur-Gironde, Chaillevette, Grézac, Royan, Saujon, La Tremblade et Brie-sous-Mortagne
 - une déchèterie artisanale à Saint-Sulpice-de-Royan réservée aux professionnels et aux services techniques des communes de la CARA
 - une aire de stockage du verre à La Guilleterie sur la commune de La Tremblade
 - une plateforme de dépôt de déchets verts (enceinte de la déchèterie de Grézac)
 - une plateforme de broyage de déchets verts à Grézac (déléguée au SIL pour l'exercice de la compétence traitement)
 - de bureaux du service au siège administratif de la CARA
- d'outils et de matériel techniques (mécanique, informatique, espaces verts, etc...)

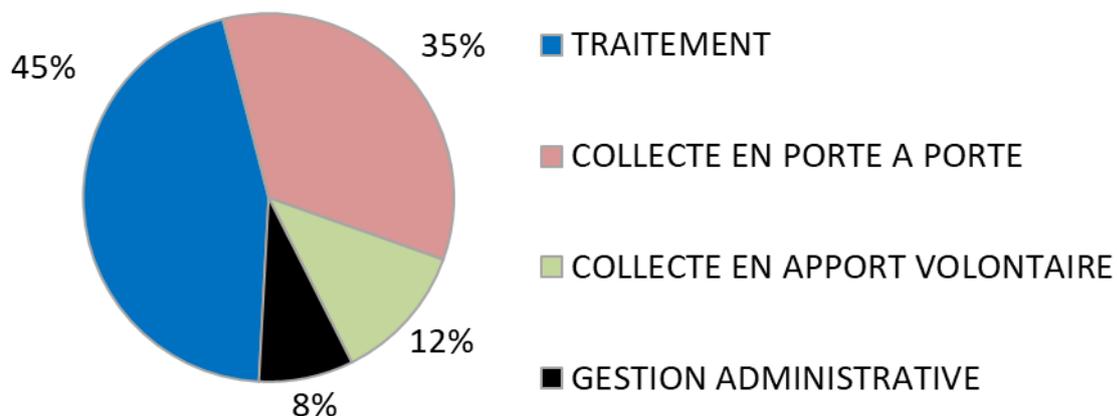
INDICATEURS FINANCIERS

A. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : Budget GESTION DES DECHETS

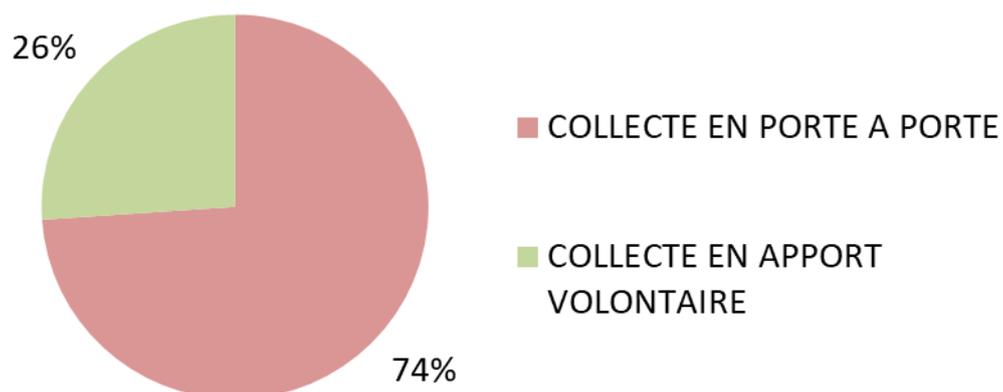
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2018
DEPENSES PAR POSTE	Réalisé
COLLECTE EN PORTE A PORTE	5 934 658 €
COLLECTE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	3 338 414 €
COLLECTE SELECTIVE	1 500 344 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	461 856 €
COLLECTE PROFESSIONNELS	471 492 €
ENTRETIEN DES CONTENEURS	19 074 €
COLLECTE COLONNES ENTERREES	143 477 €
APPORT VOLONTAIRE	2 093 365 €
EXPLOITATION DECHETERIE ARTISANALE	242 619 €
EXPLOITATION DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 515 232 €
COLONNES A VERRE	318 445 €
ENTRETIEN CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE	17 068 €
TRAITEMENT	7 788 067 €
SIL (ORDURES MENAGERES + DECHETS VERTS)	5 215 896 €
COLLECTE SELECTIVE (QUAI DE MEDIS – CENTRE DE TRI)	1 576 010 €
TOUT-VENANT	658 326 €
FERRAILLES	52 989 €
GRAVATS	86 319 €
CARTONS	114 154 €
BOIS	80 962 €
HUILES	3 410 €
GESTION ADMINISTRATIVE	1 419 577 €
FRAIS DE GESTION DU PERSONNEL	1 353 709 €
DEPENSES ADMINISTRATIVES DU SERVICE	18 424 €
INTERETS DE LA DETTE	523 €
COMMUNICATION	19 142 €
CREANCES ADMISES EN NON VALEURS	0 €
TITRES ANNULES (SUR EXERCUCES ANTERIEURS)	0 €
AUTRES DEPENSES	27 779 €
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	349 773 €
TOTAL GENERAL	17 585 439 €

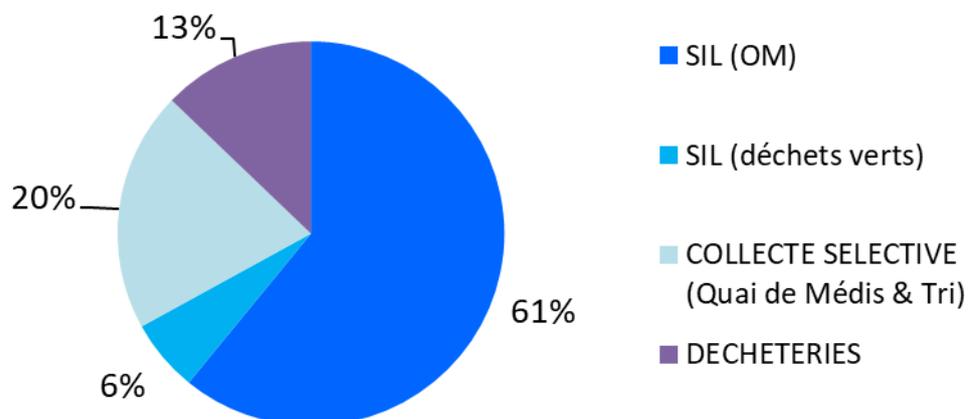
Dépenses de Fonctionnement (17,2 millions €)



COLLECTES (8 millions €)

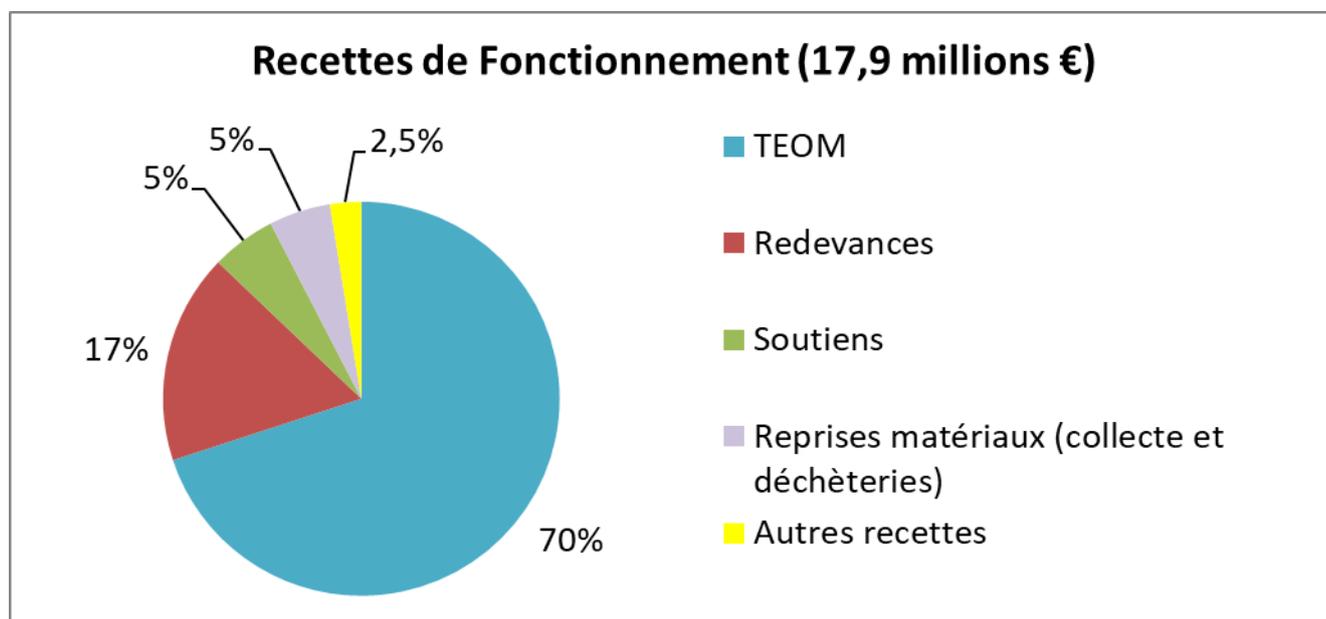


TRAITEMENT (7,8 millions €)



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2018
RECETTES PAR POSTE	Réalisé
TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 548 695
REDEVANCES	3 087 479
RS PROFESSIONNELS & ADMINISTRATIONS	2 044 298
RS HÔTELLERIE DE PLEIN AIR	618 351
DECHETERIE ARTISANALE	424 830
REPRISE MATERIAUX	899 138
SOUTIEN PERFORMANCE TRI	947 432
RESSOURCES HUMAINES	112 574
PARTICIPATION AGENTS TITRES RESTAURANT	34 262
REMBOURSEMENT SUR SALAIRES	78 312
AUTRES RECETTES	340 893
REMBOURSEMENT SIL TROP PERCU	169 441
AUTRES RECETTES	171 452
OPERATION D'ORDRE DE SECTION A SECTION	2 240
TOTAL GENERAL	17 938 451



LA REPRISE DES MATERIAUX

LA COLLECTE SELECTIVE :

Dans le cadre de la mise en place de la collecte sélective, composée des emballages ménagers et des papiers, la CARA est en partenariat, depuis 2000, avec les éco-organismes agréés par l'Etat : Eco-emballages pour les emballages et Ecofolio pour les papiers. Au 08 septembre 2017, ces deux sociétés ont fusionné pour former un seul et unique éco-organisme : **CITEO**.

Au 1^{er} janvier 2018, la CARA et CITEO se sont engagés sur le nouveau Contrat pour l'Action et la Performance, dit **Barème F**, pour une durée de 5 ans (soit jusqu'au 31/12/2022). Il permet d'obtenir le versement de soutiens financiers en bénéficiant d'un accompagnement pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri et pour l'amélioration de la performance de collecte, de recyclage et de maîtrise des coûts.

Le barème laisse la possibilité à la collectivité de choisir librement son option de reprise pour chaque matériau. Sur la durée de l'agrément, la CARA a choisi de contracter, selon les matériaux, avec les repreneurs suivants :

- Option fédérations :
 - gros de magasin, aluminium, plastiques, papiers-cartons complexés (PCC) : SUEZ
 - acier, papiers-cartons non complexés (PCNC) : PAPREC
 - journaux-revues-magazines : VEOLIA

- Option filières :
 - verre : VERALLIA

LA REPRISE DES MATERIAUX DES DECHETERIES :

Les matériaux collectés en déchèteries sont acheminés vers les filières de recyclage (cf chapitre **XX**)

Le montant total des recettes perçues (collecte sélective & déchèteries) s'élève à 1 846 570€ (source : compte administratif 2018).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS	Exercice 2018		
	Prévisions	Réalisations	Reports
ACQUISITION DE BACS A PILES	3 500 €	0 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS A VERRE	41 616 €	40 673 €	
ACQUISITION DE CONTENEURS OM & CS	130 000 €	129 975 €	
COLONNES ENTERREES	220 000 €	41 659 €	16 908 €
CONTRÔLE ACCES DECHETERIES	357 514 €	167 636 €	82 780 €
DECHETERIE MIXTE	4 478 340 €	12 534 €	135 967 €
DECHETERIE ARTISANALE SAINT SULPICE	104 241 €	34 171 €	17 297 €
DECHETERIES DES PARTICULIERS	1 218 461 €	152 088 €	121 424 €
NOUVELLE DECHETERIE POUR PARTICULIERS	2 623 132 €	7 190 €	60 242 €
STATION LAVAGE CONTENEURS	100 000 €	0 €	
CENTRE DE TRANSFERT DE MEDIS	70 000 €	0 €	69 740 €
TRAVAUX DIVERS	3 224 677 €	0 €	
MATERIEL DE TRANSPORT	50 000 €	16 042 €	23 918 €
MATERIEL INFORMATIQUE	11 155 €	5 451 €	180 €
MATERIEL DIVERS	7 000 €	960 €	
TOTAL EQUIPEMENT	12 639 637 €	608 378 €	528 455 €

TAUX DE REALISATION

Sans reports	5%
Avec reports	9%

REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL

12 000 € 11 983 €

OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 240 €	2 240 €
--	---------	---------

TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	12 653 877 €	622 600 €	528 455 €
--------------------------------------	---------------------	------------------	------------------

(hors résultat reporté)

RESULTATS

	MOUVEMENTS BUDGETAIRES		
	RECETTES REALISEES	DEPENSES REALISEES	RESULTAT EXERCICE
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)
INVESTISSEMENTS	1 632 826,12 €	622 600,29 €	1 010 225,83 €
FONCTIONNEMENT	17 938 450,36 €	17 585 438,97 €	353 011,39 €
TOTAUX	19 571 276,48 €	18 208 039,26 €	1 363 237,22 €

	RESULTATS DE CLOTURE				
	RESULTATS ANTERIEURS	RESULTATS CUMULES	RESTE A REALISER		SOLDE
	(4)	(5)=(3)+(4)	DEPENSES (6)	RECETTES (7)	(5)-(6)+(7)
INVESTISSEMENTS	-651 623,85 €	358 601,98 €	528 455,12 €	0,00 €	-169 853,14 €
FONCTIONNEMENT	12 217 103,36 €	12 570 114,75 €	47 355,50 €	0,00 €	12 522 759,25 €
TOTAUX	11 565 479,51 €	12 928 716,73 €	575 810,62 €	0,00 €	12 352 906,11 €

B. SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL

(Extraits du rapport annuel 2018 du SIL)

Les dépenses de fonctionnement du SIL concernent à la fois les charges de structures, les prestations de traitement des ordures ménagères et des déchets verts dans les conditions des marchés et délégations en cours, et également les charges liées à la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Charges générales	8 759 629 €
Fonctionnement général	20 537 €
Prestations de traitement des ordures ménagères	7 758 403 €
Prestation de traitement des déchets verts	778 316 €
UIOM d'Oléron : Taxe d'exploitation d'installations classées & Taxes foncières	2 518 €
CME : Taxes foncières	100 108 €
CME : Centre multifilières de traitement d'Echillais : Frais dédiés (insertions marchés publics, frais d'études, frais de représentation en justice, etc.)	99 747 €
Frais de personnel & Elus	271 674 €
Personnel	207 085 €
Elus	62 283 €
Déplacement (Personnel & Elus)	2 306 €
Charges financières	1 826 206 €
Charges exceptionnelles	670 457 €
Remboursement cotisations 2017	170 457 €
Provision pour charges	500 000 €
Opérations d'ordre : Amortissement	692 965 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	12 220 931 €

Les dépenses d'investissement : la plus grosse partie des dépenses d'investissement a concerné la mise en service du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles.



Le 18 janvier 2018 : arrivée des premiers déchets, début de l'exploitation de l'installation.

L'usine d'incinération a été démolie durant l'été 2018. Certaines parties ont été gardées comme le local chaufferie pour le réseau de chaleur et des ateliers. Cette zone réaménagée en suivant contient l'ensemble des ateliers de maintenance du site.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		REALISE 2018
12012	Centre de traitement multifilière	16 449 004 €
21	Equipement informatique	792 €
27	Caution location des bureaux CARO	839 €
16	Remboursemen d'emprunts	1 395 649 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		17 846 284 €

Les recettes de fonctionnement : 88% des recettes de fonctionnement du SIL proviennent des cotisations des EPCI en fonction des tonnages traités et des marchés auxquels elles sont rattachées.

Cotisations EPCI membres		11 918 504 €
Produits d'exploitation		1 517 105 €
	Facturation apports extérieurs déchets ménagers DIB & OMR (<i>déchets industriels banals, refus de tri, apports des services techniques communaux, apports VEOLIA</i>)	582 903 €
	Facturation apports extérieurs déchets verts	10 823 €
	Vente de chaleur BA 721	516 501 €
	Vente métaux ferreux & non-ferreux	111 665 €
	Intéressement aux ventes d'électricité	295 213 €
Autres produits de gestion courante		55 635 €
Excédent de fonctionnement reporté		127 587 €
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2018		13 618 831 €

Les recettes d'investissement : 97% des recettes d'investissement proviennent des emprunts contractés pour le financement de la construction du centre multifilières de traitement des déchets du pôle des Jamelles et les aménagements des sites de transfert.

Emprunts souscrits en 2018	22 180 000 €
Emprunts antérieurs reportés	3 755 277 €
Amortissement des immobilisations	692 965 €
Avances imputées aux travaux	4 200 €
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT 2018	26 632 442 €

Annexes

Annexe 1. Population de la CARA – 2018	49
Annexe 2. Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2018	50
Annexe 3. Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte - 2018.....	51
Annexe 4. Communes collectées en porte à porte pour les déchets verts - 2018.....	52
Annexe 5. Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2018	52
Annexe 6. Colonnes enterrées verre par commune - 2018	53
Annexe 7. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2018	53
Annexe 8. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers – 2018.....	54
Annexe 9. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers – 2018.....	54
Annexe 10. Colonnes aériennes emballages ménagers recyclables par déchèterie - 2018.....	55
Annexe 11. Colonnes aériennes verre par déchèterie – 2018	55
Annexe 12. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2018	56
Annexe 13. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2018.....	56
Annexe 14. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale – 2018	57

Annexe 1. Population de la CARA – 2018

Communes	Population municipale au 01/01/2018 (nb habitants)	Répartition par commune
ARCES /GIRONDE	734	0.9%
ARVERT	3 384	4.1%
BARZAN	471	0.6%
BOUTENAC-TOUVENT	221	0.3%
BREUILLET	2 777	3.4%
BRIE s/MORTAGNE	232	0.3%
CHAILLEVETTE	1 531	1.9%
CHAY (LE)	763	0.9%
CHENAC-ST-SEURIN-D'UZET	583	0.7%
CORME-CLUSE	1 100	1.3%
COZES	2 130	2.6%
EGUILLE s/SEUDRE (L')	879	1.1%
EPARGNES	866	1.1%
ETAULES	2 379	2.9%
FLOIRAC	375	0.5%
GREZAC	914	1.1%
MATHES (LES)	1 945	2.4%
MEDIS	2 849	3.5%
MESCHERS s/GIRONDE	3 087	3.8%
MORNAC s/SEUDRE	824	1.0%
MORTAGNE s/GIRONDE	915	1.1%
ROYAN	18 393	22.4%
SABLONCEAUX	1 400	1.7%
ST-AUGUSTIN	1 329	1.6%
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 268	6.4%
ST-PALAIS s/MER	3 875	4.7%
ST-ROMAIN-DE-BENET	1 689	2.1%
ST-SULPICE-DE-ROYAN	3 113	3.8%
SAUJON	7 202	8.8%
SEMUSSAC	2 337	2.8%
TALMONT s/GIRONDE	105	0.1%
TREMLADE (LA)	4 641	5.7%
VAUX s/MER	3 777	4.6%
TOTAL	82 088	

Annexe 2. Fréquences de collecte des ordures ménagères en porte à porte - 2018

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.	
Royan	C2		C3			C4		C3		C2			
Les Mathes	C2		C3			C4		C3		C2			
Saint-Georges-de-Didonne	C1			C2			C3		C2		C1		
Saint-Palais-sur-mer													
Talmont-sur-Gironde													
La Tremblade													
Vaux-sur-Mer													
Arvert	C1			C2						C1			
Breuillet													
Chaillevette													
Chenac-Saint-Seurin d'Uzet													
Cozes													
Etaules													
L'Eguille-sur-Seudre													
Médis													
Meschers-sur-Gironde													
Mornac-sur-Seudre													
Mortagne-sur-Gironde													
Saint-Augustin													
Saint-Sulpice-de-Royan													
Saujon													
Semussac													
Arces-sur-Gironde	C1					C2		C1					
Barzan													
Boutenac-Touvent													
Grézac													
Le Chay													
Brie-sous-Mortagne	C1												
Corme-Ecluse													
Epargnes													
Floirac													
Sablonceaux													
Saint-Romain-de-Benet													
Saint-Romain-sur-Gironde													

Annexe 3. Fréquences de collecte des emballages ménagers en porte à porte -
2018

	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Arvert	C1											
Breuillet												
Chaillevette												
Le Chay												
Cozes												
Etaules												
L'Eguille-sur-Seudre												
Les Mathes												
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Royan												
Saint-Augustin												
Saint-Georges-de-Didonne												
Saint-Palais-sur-mer												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
Semussac												
Talmont-sur-Gironde												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												
Arces-sur-Gironde												
Barzan												
Boutenac-Touvent												
Grézac												
Chenac-Saint-Seurin d'Uzet												
Brie-sous-Mortagne												
Corme-Ecluse												
Epargnes												
Floirac												
Sablanceaux												
Saint-Romain-de-Benet												
Saint-Romain-sur-Gironde												

Annexe 4. Communes collectées en porte à porte pour les déchets verts - 2018

Communes	Population municipale au 01/01/2018 (nb habitants)
EGUILLE s/SEUDRE (L')	879
ETAULES	2 379
MATHES (LES)	1 945
MEDIS	2 849
MESCHERS s/GIRONDE	3 087
MORNAC s/SEUDRE	824
MORTAGNE s/GIRONDE	915
ROYAN	18 393
ST-GEORGES-DE-DIDONNE	5 268
ST-PALAIS s/MER	3 875
ST-SULPICE-DE-ROYAN	3 113
SAUJON	7 202
SEMUSSAC	2 337
TREMBLADE (LA)	4 641
VAUX s/MER	3 777
TOTAL	61 484

Annexe 5. Fréquences de collecte des déchets verts en porte à porte - 2018

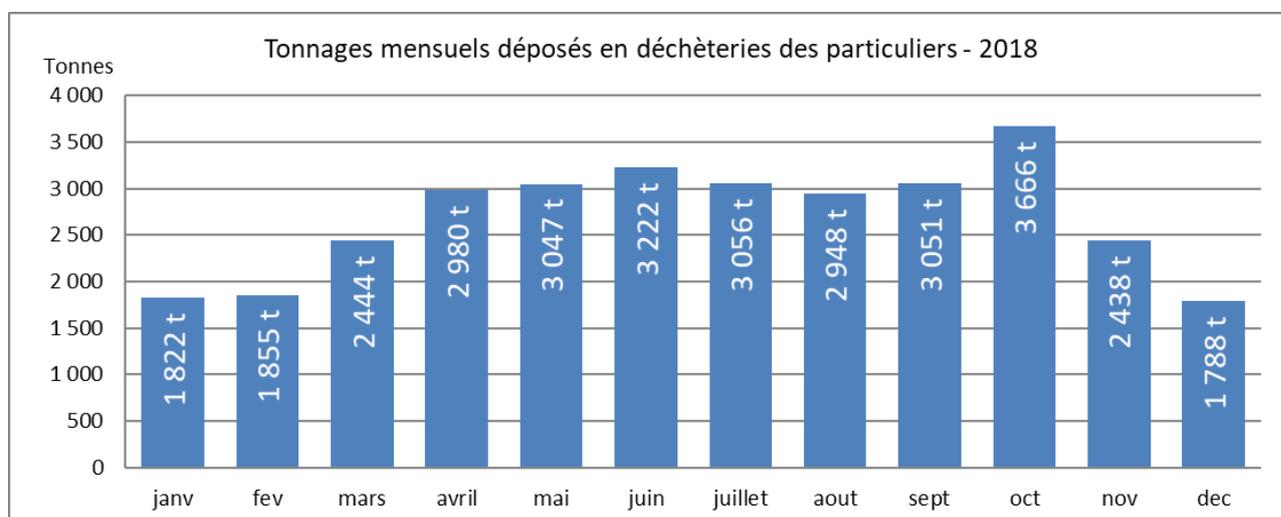
	JAN	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOUT	SEPT.	OCT.	NOV.	DEC.
Etaules	C0.5											
L'Eguille-sur-Seudre												
Mornac-sur-Seudre												
Mortagne-sur-Gironde												
Semussac												
Les Mathes	C0.5	C1					C0.5					
Médis												
Meschers-sur-Gironde												
Royan												
Saint-Georges-de-Didonne												
Saint-Palais-sur-mer												
Saint-Sulpice-de-Royan												
Saujon												
La Tremblade												
Vaux-sur-Mer												

Annexe 6. Colonnes enterrées verre par commune - 2018

Commune	Nombre de colonnes enterrées VERRE
Royan	11
Breuillet	1
La Tremblade / Ronce-les-bains	2
Vaux-sur-Mer	2
Saint-Georges-de-Didonne	6
Meschers-sur-Gironde	1
TOTAL	23

Annexe 7. Tonnages mensuels déposés en déchèteries des particuliers - 2018

Déchèteries Particuliers 2018 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	801,55	810,90	1020,00	1320,90	1371,90	1657,50	1672,80	1494,30	1565,70	2024,70	1331,10	867,00	15 938 t
GRAVATS	336,50	386,00	501,00	652,40	702,50	554,40	475,20	520,20	603,80	674,30	411,80	331,20	6 149 t
DECHETS NON VALORISABLES	375,62	354,16	570,94	549,74	506,72	588,34	511,58	463,64	532,36	548,44	397,14	350,98	5 750 t
BOIS	141,12	149,95	174,23	229,34	252,85	209,76	161,49	227,04	150,98	192,78	125,46	96,24	2 111 t
CARTONS	49,94	39,41	47,74	59,74	49,88	55,78	59,40	53,72	43,88	53,26	44,11	39,28	596 t
FERRAILLES	60,49	59,21	69,87	93,65	91,00	80,39	93,44	109,94	85,09	95,03	68,96	50,34	957 t
DEA	57,20	54,92	59,80	74,64	72,62	76,18	82,50	78,96	68,84	77,86	59,90	53,02	816 t
TOTAL	1 822 t	1 855 t	2 444 t	2 980 t	3 047 t	3 222 t	3 056 t	2 948 t	3 051 t	3 666 t	2 438 t	1 788 t	32 319 t

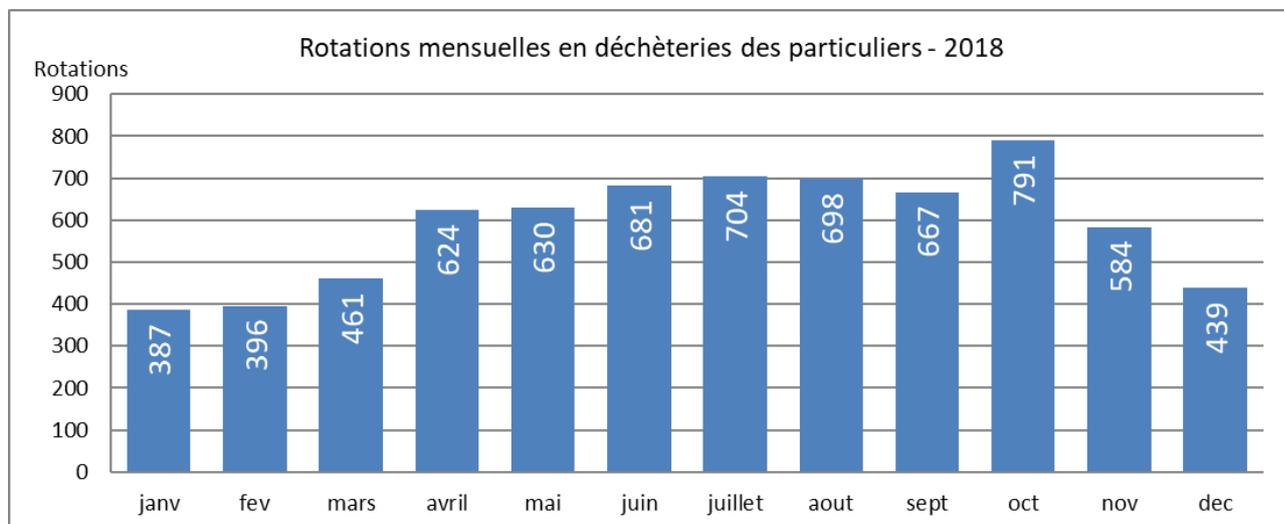


Annexe 8. Tonnages déposés par déchèteries des particuliers – 2018

Déchèteries Particuliers 2018 - Tonnage par site	Arces	Brie	Chaillevette	Grézac	La Tremblade	Royan	Saujon	TOTAL
DECHETS VERTS	1 224	449	2 769	362	2 504	6 207	2 423	15 938
GRAVATS	513	167	957	621	891	2 112	889	6 149
DECHETS NON VALORISABLE	529	218	781	718	815	1 757	932	5 750
BOIS	155	67	351	258	361	629	290	2 111
CARTONS	47	17	90	61	77	220	85	596
FERRAILLES	93	36	173	90	158	297	110	957
DEA			216			423	177	816
TOTAL	2 559	953	5 337	2 111	4 807	11 645	4 907	32 319

Annexe 9. Rotations mensuelles en déchèteries des particuliers – 2018

Déchèteries Particuliers 2018 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	157	159	200	259	269	325	328	293	307	397	261	170	3 125
GRAVATS	38	44	56	65	72	64	56	62	66	72	49	41	685
TOU VENANT	72	76	72	124	111	117	121	134	115	124	116	105	1 287
BOIS	25	26	33	47	49	40	44	50	40	48	39	28	469
CARTONS	40	38	40	48	48	55	62	65	55	57	51	43	602
FERRAILLES	30	29	35	48	47	41	50	53	45	50	37	25	490
DEA	25	24	25	33	34	39	43	41	39	43	31	27	404
TOTAL	387	396	461	624	630	681	704	698	667	791	584	439	7 062



Annexe 10. Colonne a riennes emballages m nagers recyclables par d ch terie - 2018

D�ch�terie	Nombre
Royan	3
Saujon	2
Chaillevette	2
La Tremblade	2
Gr�zac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	12

Annexe 11. Colonne a riennes verre par d ch terie – 2018

D�ch�terie	Nombre
Royan	2
Saujon	2
Chaillevette	2
La Tremblade	2
Gr�zac	1
Arces-sur-Gironde	1
Brie-sous-Mortagne	1
TOTAL	11

Annexe 12. Tonnages des catégories de DEEE par déchèterie - 2018

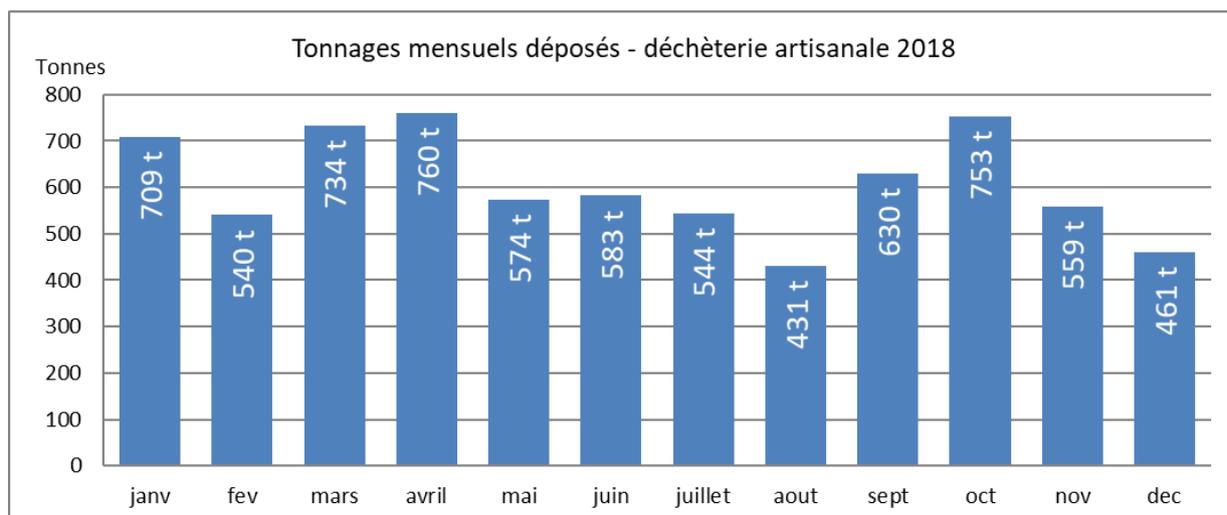
DECHETERIE	GEM Hors froid	GEM Froid	ECRANS	PAM	TOTAL
Arces-sur-Gironde	17,97	14,34	9,44	21,67	63,42
Brie-sous-mortagne	5,16	5,06	3,58	7,55	21,36
Chaillevette	26,10	25,23	19,45	47,12	117,89
Grézac	18,05	15,16	10,54	27,28	71,02
La Tremblade	27,93	24,66	16,36	39,83	108,78
Royan	38,85	48,11	44,43	117,58	248,97
Saujon	22,57	24,64	17,05	39,95	104,20
TOTAL 2018	156,64	157,19	120,83	300,99	735,64

GEM: Gros Electroménager Ménager

PAM: Petits Appareils Ménagers

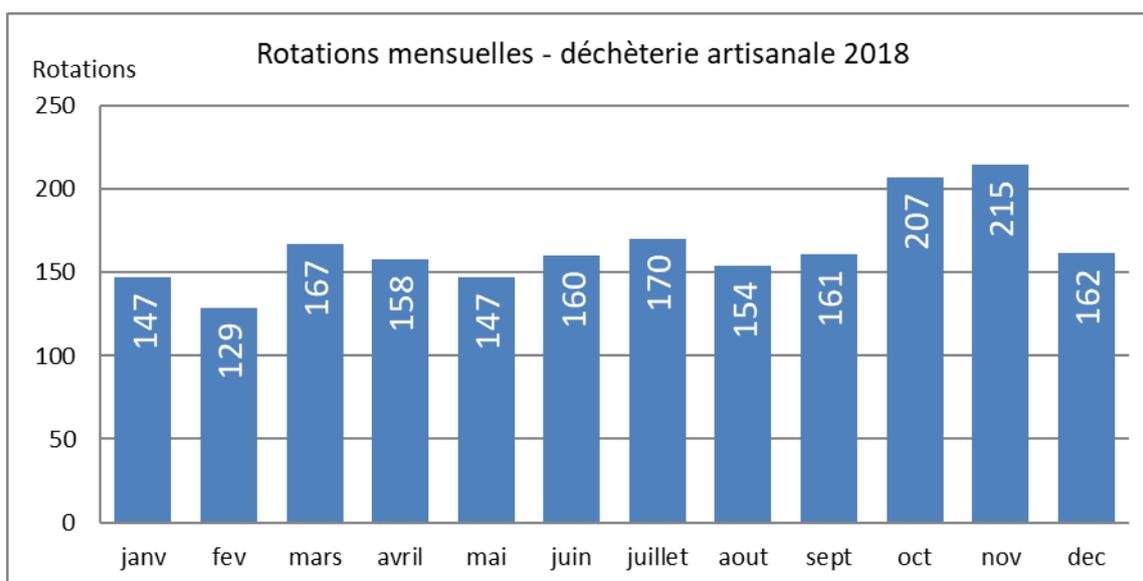
Annexe 13. Tonnages mensuels déposés en déchèterie artisanale - 2018

Déchèterie artisanale 2018 - Tonnes	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	125 t	90 t	104 t	118 t	88 t	138 t	103 t	60 t	100 t	136 t	131 t	87 t	1 280 t
GRAVATS	335 t	221 t	326 t	364 t	236 t	180 t	145 t	99 t	310 t	332 t	172 t	164 t	2 883 t
DECHETS NON VALORISABLES	155 t	134 t	176 t	153 t	122 t	127 t	140 t	122 t	112 t	166 t	155 t	127 t	1 688 t
BOIS	30 t	29 t	36 t	36 t	37 t	51 t	41 t	29 t	28 t	38 t	29 t	25 t	410 t
CARTONS	43 t	48 t	65 t	72 t	71 t	70 t	96 t	98 t	63 t	57 t	52 t	47 t	783 t
FERRAILLES	12 t	8 t	14 t	8 t	10 t	9 t	10 t	11 t	8 t	12 t	11 t	8 t	121 t
DEA	8 t	10 t	13 t	9 t	10 t	9 t	9 t	12 t	9 t	12 t	9 t	3 t	112 t
TOTAL	709 t	540 t	734 t	760 t	574 t	583 t	544 t	431 t	630 t	753 t	559 t	461 t	7 277 t



Annexe 14. Rotations mensuelles en déchèterie artisanale – 2018

Déchèterie Artisanale 2018 - Rotations	janv	fev	mars	avril	mai	juin	juillet	aout	sept	oct	nov	dec	TOTAL
DECHETS VERTS	32	24	23	19	18	26	29	19	29	43	60	38	360
GRAVATS	36	23	35	34	24	22	18	13	33	35	26	20	319
DECHETS NON VALORISABLES	32	30	39	36	32	32	39	36	30	44	58	50	458
BOIS	7	7	9	10	11	15	14	10	8	12	14	12	129
CARTONS	31	35	46	48	49	51	59	62	49	56	45	35	566
FERRAILLES	4	4	6	4	5	5	4	5	4	6	5	4	56
DEA	5	6	9	7	8	9	7	9	8	11	7	3	89
TOTAL	147	129	167	158	147	160	170	154	161	207	215	162	1 977





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE

POLE ECOLOGIE URBAINE

107 avenue de Rochefort
17201 ROYAN Cedex

Tel : 05 46 39 64 64 / Fax : 05 46 22 19 31

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
(fermé le jeudi matin)

service-dechets@agglo-royan.fr
service-decheteries@agglo-royan.fr

www.agglo-royan.fr